SYNDICAT MIXTE DU SAGE AUZANCE-VERTONNE ET AUTRES PETITS COTIERS

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins de l'Auzance, de la Vertonne et des autres petits côtiers

Diagnostic global

Rapport final

Mai 2006





IDEA Recherche

(Mandataire)

3, rue de la Carrière

35000 Rennes

Tél.: 02 23 46 13 40

Fax.: 02 23 46 13 49

 $Site\ Internet: www.idea-recherche.com$

Email: info@idea-recherche.com

Philippe MARTIN

Marie BEHRA

Géomatic Systèmes

Domaine d'activités La Poterie

12 rue Kerautret-Botmel – Bat. C

35000 Rennes

Tél.: 02 99 26 15 95

Fax.: 02 99 26 15 96

Email: sarl.geomaticsystemes@wanadoo.fr

Laurent LE CALVEZ

SOMMAIRE

	1.1. Présentation générale	
	1.2. Les enjeux locaux	
	1.3. L'état d'avancement du SAGE	2
П.	LES OBJECTIFS ET ENJEUX DE LA MISSION	. 4
	2.1. L'accompagnement sociologique et participatif	
	2.2. Le diagnostic global	5
III.	UN ELEMENT DE CADRAGE MAJEUR : LA DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU	. 6
	3.1. La DCE, d'une obligation de moyens à une obligation de résultats	
	3.2. L'application de la DCE dans le bassin Loire-Bretagne	
	3.3. Les implications potentielles de la DCE sur le SAGE Auzance-Vertonne	9
I۷.	L'APPROCHE HISTORIQUE ET SOCIOLOGIQUE TRANSVERSALE	. 14
	4.1. Un territoire historiquement préoccupé par l'AEP	
	4.2. Un SAGE dans l'ombre du barrage de l'Auzance	18
٧.	VERS UN DIAGNOSTIC PARTAGE	. 23
	5.1. Cadrage méthodologique	23
	5.2. Amélioration de la qualité des eaux de surface	
	5.3. Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et gestion quantitative de la ressource	
	5.4. Préservation et restauration des milieux aquatiques	30
۷I.	APPROCHE SOCIO-ECONOMIQUE	
	6.1. Les activités économiques agricoles (approche cantonale et communale)	
	6.2. Les activités économiques industrielles et artisanales (approche départementale et locale)	
	6.3. Les activités économiques touristiques	
	6.5. Analyse comparée	
.,,,,	P	
VII	. DES PROPOSITIONS POUR LA SUITE	. 59
	7.1. Les commissions thématiques	
	1 = 1 = 00 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	
VII	I. Annexe: les acteurs rencontres lors de la phase diagnostic	
	8.1. La liste des personnes rencontrées individuellement	
	8.2. Les tables rondes	61
	complémentaires suite aux réunions de commissions	64
	8.4 La délimitation des masses d'eau dans le périmètre du SAGE de l'Auzance, de la Vertonne	
	et des autres petits côtiers	65

I. LE CONTEXTE GENERAL ET LOCAL

1.1. Présentation générale

Issus de la loi sur l'eau n°92.3 du 3 janvier 1992, les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) sont le déploiement d'une concertation locale multilatérale, visant à fixer des principes pour une gestion de l'eau plus équilibrée à l'échelle d'un territoire cohérent au regard des systèmes aquatiques.

L'élaboration d'un SAGE pour le bassin versant de l'Auzance, de la Vertonne et des autres côtiers résulte d'une sollicitation commune du Conseil Général de Vendée et du SIAEP de la Région des Sables d'Olonne. A l'origine de la demande, il s'agissait, pour les élus vendéens, de satisfaire les besoins futurs d'alimentation en eau potable par la construction d'un nouveau barrage. Une demande similaire a d'ailleurs été formulée pour le bassin de la Vie.

Bien que ne figurant pas dans la liste des SAGE prioritaires, ce SAGE s'inscrit évidemment dans le cadre du SDAGE du bassin Loire-Bretagne, approuvé le 26 juillet 1996 par le Préfet coordonnateur de bassin.

Le périmètre du SAGE Auzance-Vertonne a été fixé par arrêté préfectoral le 5 mars 2001. Il couvre 620 km² et concerne pour tout ou partie 31 communes de la Vendée.

Constituée par arrêté préfectoral le 12 juillet 2002, la Commission Locale de l'Eau (CLE) compte 44 membres titulaires répartis en trois collèges. Avec la même représentativité que cette dernière, un bureau, composé de 17 membres, est chargé de préparer les dossiers et les séances de la CLE. Enfin, trois commissions thématiques comptant 20 à 30 membres ont un rôle de proposition et de concertation.

Le Syndicat Mixte du SAGE Auzance-Vertonne est créé le 18 mai 2004 afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du SAGE.

Cette élaboration a débuté en novembre 2004 avec le recrutement d'un animateur et le lancement d'une première phase d'état des lieux, des milieux et des usages, validée par la CLE le 20 octobre 2005. Cet état des lieux a permis de préciser les enjeux et les objectifs du territoire.

Par ailleurs, un certain nombre de manques ont été mis en évidence lors de cette première phase, pour lesquels la CLE a retenu des investigations complémentaires : diagnostic de l'état des cours d'eau et recensement des zones humides.

La mission consiste à réaliser la deuxième phase du SAGE, à savoir l'établissement d'un diagnostic global, qui débouchera sur la phase d'élaboration des scénarios et de choix de la stratégie collective. Elle doit permettre d'accompagner la CLE pour déterminer les futurs axes stratégiques autour de :

- la protection, conservation ou réhabilitation de la qualité objective des milieux,
- l'amélioration ou la restitution de la fonctionnalité des milieux,
- l'amélioration de la qualité globale de l'eau,
- la résorption des points noirs,
- la réduction d'émission de flux polluants,
- la satisfaction des usages tant en situation courante qu'en utilisation extrême.

1.2. Les enjeux locaux

A partir des documents d'études de la phase d'état des lieux, la compréhension des enjeux locaux est la suivante :

- l'amélioration de la qualité des eaux de surface,
- la sécurisation de l'alimentation en eau potable et la gestion quantitative de la ressource,
- la préservation et la restauration des écosystèmes aquatiques et amphibies.

Une certaine diversité de situations peut être observée et les actions à mener peuvent être d'intensité variable selon les secteurs. Il apparaît cependant que c'est par la multiplication des actions locales et diffuses qu'une amélioration globale et cohérente pourra être observée à l'échelle du territoire du SAGE Auzance-Vertonne.

L'identification et la qualification des actions locales à mener apparaissent donc essentielles au succès de la démarche. Condition nécessaire mais non suffisante puisque la concertation locale devra appuyer le discours technique.

1.3. L'état d'avancement du SAGE

La phase d'élaboration du SAGE Auzance-Vertonne a véritablement démarré au mois d'octobre 2004, avec l'engagement de l'étude de l'état des lieux réalisée en régie par l'animateur du SAGE. Cette première étape a été validée par la Commission Locale de l'Eau du 20 octobre 2005.

Pour l'établissement du diagnostic et la détermination des scénarios de tendances, nouvelles étapes dans le processus d'élaboration du SAGE, la CLE a retenu le groupement suivant :

- IDEA Recherche (Rennes), en charge des approches sociologiques, socio-économiques et de l'accompagnement participatif et organisationnel. Définies comme la mobilisation des acteurs et des dynamiques locales, celles-ci font appel aux processus de concertation; l'animation et le partage d'informations et de connaissances en constituent les fondements.
- GEOMATIC Systèmes (Rennes), en charge de la mise en place du SIG et de la réalisation des multiples représentations cartographiques. GEOMATIC Systèmes est également le référent « technique » pour les aspects liés à la qualité physico-chimique de l'eau, l'état des écosystèmes et la problématique de gestion quantitative de l'eau (crues, étiage).

Les prestations attribuées aux titulaires du marché ont débuté le 31 août 2005, lors d'une réunion du Bureau de la CLE à La Mothe-Achard.

II. LES OBJECTIFS ET ENJEUX DE LA MISSION

2.1. L'accompagnement sociologique et participatif

Les principaux enjeux du volet sociologique sont les suivants :

Une meilleure compréhension mutuelle

Les différents intervenants en présence, au nom de l'organisation à laquelle ils appartiennent, ont des intérêts, des pratiques et de manière générale des « cultures de l'eau » spécifiques. Il importe ainsi de faire mieux se connaître les acteurs en présence, ainsi que leurs différentes approches, afin que chacun participe à définir et à accepter, collectivement, des règles du jeu communes.

Une analyse des problématiques et des pratiques liées à l'eau

La compréhension des logiques sociales et environnementales de chaque groupe ou organisation concernée va au-delà de la simple description d'une pratique ou de la retranscription d'un discours. Pour saisir le sens donné à ces pratiques, seul un croisement des angles d'analyse (historique, culturel, scientifique...) permet de cerner les enjeux, exprimés ou non, par ces différents groupes sociaux.

Une identification des conflits, des blocages et des leviers d'action

Chaque système d'action en présence est en situation d'équilibre plus ou moins stable. Dans ce contexte, il importe de caractériser les positions à partir desquelles des déséquilibres apparaissent, sachant que l'évolution d'un élément est susceptible d'entraîner des conséquences en chaîne sur tout le système.

Ceci passe également par une évaluation des « marges de manœuvre » dont disposent les uns et les autres, ainsi que des leviers d'actions pouvant être utilisés pour débloquer certaines situations.

Une mise à plat des propositions d'actions

Les différentes propositions recueillies devront être situées dans leur contexte, afin d'expliciter dans quelle logique ou dans quelle stratégie elles s'inscrivent. Les dimensions spatiales (territoire pertinent) et temporelles (court / long terme) sont en outre à préciser.

Un appui pour le plan de communication

Au-delà des enjeux précédents, l'approche sociologique peut venir en appui au plan de communication du SAGE. D'une part, en proposant des axes stratégiques de communication au regard des informations recueillies et des perceptions ressenties, et d'autre part en associant différents types de messages en fonction des publics-cibles identifiés.

2.2. Le diagnostic global

Le diagnostic est élaboré conjointement par l'équipe d'études, à partir des données disponibles issues de l'état des lieux, des entretiens associés, complétés par les nouvelles collectes et le processus de concertation engagés depuis fin 2005. Ce diagnostic vise à apporter une vision synthétique, précise et objective aux décideurs, afin de mettre en évidence les axes majeurs autour desquels se construira le projet de SAGE.

L'exercice consiste alors à évaluer l'existant au regard des milieux et des usages, à analyser la compatibilité des usages entre eux et par rapport aux contraintes du milieu et de la réglementation en vigueur, tout en intégrant le comportement différencié des acteurs vis-à-vis du patrimoine eau.

Suite à la réunion de lancement de la CLE le 20 octobre 2005, l'analyse documentaire de la phase état des lieux a permis d'engager une série d'entretiens individuels auprès des membres du Bureau de la CLE, par IDEA Recherche, au cours des mois de décembre 2004 et janvier 2005¹.

Par ailleurs, chaque commission s'est réunie sous la forme d'une table ronde participative animée par IDEA Recherche² tout début mars 2005. Ces réunions ont été l'occasion de présenter les premiers résultats du diagnostic, afin de recueillir des corrections et des amendements aux éléments proposés par les prestataires d'étude.

Le présent rapport a fait l'objet d'une présentation, dans une version intermédiaire, au Bureau de la CLE du 18 avril 2006, puis en CLE le 11 mai 2006.

-

La liste des personnes rencontrées est présentée en annexe, page 60.

² La liste des participants est présentée en annexe.

III. UN ELEMENT DE CADRAGE MAJEUR : LA DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU

3.1. La DCE, d'une obligation de moyens à une obligation de résultats

La directive 2000/60/CE, adoptée le 23 octobre 2000 et publiée au Journal Officiel des Communautés Européennes le 22 décembre 2000, vise à établir un cadre général et cohérent pour la gestion et la protection des eaux superficielles et souterraines, tant du point de vue qualitatif que quantitatif.

Sa transcription en droit français s'est faite par la loi n°2004-338 du 21 avril 2004, avec parution au JO n°95 du 22 avril 2004.

La DCE impulse un changement d'optique, notamment en préconisant le passage d'une obligation de moyens à une obligation de résultats. Les objectifs qu'elle définit s'imposent pour 2015 à tous les pays membres de l'Union Européenne.

A - Le « district hydrographique », cadre territorial et institutionnel d'action

L'unité de base choisie pour la gestion de l'eau est le « district hydrographique », constitué d'un ou plusieurs bassins hydrographiques et correspondant, en France, au territoire d'une agence de bassin. Une « autorité compétente » est désignée dans chaque district pour mettre en œuvre les mesures permettant d'atteindre les objectifs visés : c'est le préfet coordonnateur de bassin.

L'ensemble des milieux aquatiques, continentaux et littoraux (à la fois estuariens et côtiers), superficiels et souterrains, est concerné par l'application de la directive. Chacun de ces milieux doit faire l'objet d'une sectorisation en « masses d'eau » cohérentes sur les plans de leurs caractéristiques naturelles et socio-économiques. La masse d'eau correspond à un volume d'eau sur lequel des objectifs de qualité, voire de quantité, sont définis. Ces masses d'eau relèvent de deux catégories :

- les masses d'eau de surface : rivières, lacs, eaux de transition (estuaires), eaux côtières.
 Ces masses d'eau peuvent être « artificielles » ou « fortement modifiées ».
- les masses d'eau souterraines.

Les masses d'eau artificielles, ou fortement modifiées, sont définies comme des masses d'eau créées par l'activité humaine ou des masses d'eau qui, à la suite d'altérations physiques dues à l'activité humaine, sont modifiées fondamentalement et de manière irréversible.

B - Le « bon état » pour assurer un développement durable

Très ambitieux, l'objectif de cette directive est d'assurer d'ici 2015 :

- la non-détérioration des masses d'eau,
- le « bon état » écologique et chimique des masses d'eau de surface ; le « bon potentiel » écologique et le bon état chimique pour les masses d'eau de surface artificielles ou fortement modifiées,
- le bon état quantitatif et chimique des masses d'eau souterraines,
- la suppression des rejets de substances dangereuses prioritaires,
- l'atteinte des normes et objectifs fixés par les directives existantes dans le domaine de l'eau.

La DCE prévoit néanmoins la possibilité d'une dérogation de deux fois six ans à condition qu'elle soit justifiée (voir chapitre suivant).

Le bon état chimique correspond au respect des normes de qualité environnementales fixées par les directives européennes. L'état chimique n'est pas défini par type de masses d'eau : tous les milieux aquatiques sont soumis aux mêmes règles, qu'il s'agisse de cours d'eau ou de plans d'eau. Les paramètres concernés sont les substances dangereuses (8) et les substances prioritaires (33). Il n'y a que deux classes d'état (respect ou non-respect).

L'état écologique se décline en cinq classes d'état (très bon à mauvais). Les référentiels et le système d'évaluation se fondent sur des paramètres biologiques et des paramètres physico-chimiques soutenant la biologie. La nature et les valeurs-seuils de ces paramètres restent encore à définir précisément au niveau européen. Ils ne pourront être validés avant 2007 et seront entérinés au moment de la révision du SDAGE en 2008-2009. ³.

C - Le renforcement de la gestion intégrée par l'implication locale

Au-delà de ces objectifs, la directive-cadre promeut l'application de nouvelles approches, méthodes et instruments.

Ainsi les autorités locales doivent être privilégiées pour parvenir à la gestion intégrée de la ressource au niveau des districts hydrographiques, des sous-bassins et des masses d'eau. C'est à cette échelle que se bâtissent les programmes de mesure et les plans de gestion.

Par ailleurs, la directive fait une large place à l'analyse économique, au travers de quatre aspects :

 la justification des reports et des dérogations d'objectifs par des analyses « coûtsbénéfices »,

_

³ Source: Circulaire DCE 2005/12 du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, relative à la définition du bon état et à la constitution des référentiels pour les eaux douces de surface

- l'inscription des outils de la tarification comme des instruments d'action sur la demande : la tarification de l'eau doit inciter les usagers à utiliser les ressources de façon efficace et ainsi contribuer à atteindre les objectifs environnementaux,
- le principe de récupération des coûts, y compris des coûts environnementaux, pour chaque secteur économique en tenant compte du principe pollueur-payeur,
- l'optimisation des choix d'investissements pour la réalisation des objectifs, dans la recherche de la combinaison la plus efficace au moindre coût des mesures relatives aux utilisations de l'eau.

La directive s'accompagne également d'une volonté de transparence qui organise la participation du public à la décision dans le domaine de l'eau.

Dans ce nouveau contexte, la forte implication des autorités locales s'impose, tant pour le partage de données et la prise de décisions que pour assurer une large dissémination de l'information auprès du public.

3.2. L'application de la DCE dans le bassin Loire-Bretagne

La mise en œuvre de la DCE en France se traduit par :

- l'établissement d'un état des lieux,
- la révision du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux),
- $-\,$ l'élaboration d'un programme de mesures,

réalisés tous trois à l'échelle des grands bassins hydrographiques.

L'état des lieux du bassin Loire-Bretagne a été adopté en décembre 2004. Il a permis de définir et de caractériser les masses d'eau, puis d'identifier celles risquant de ne pas respecter les objectifs en 2015. Ces dernières nécessiteront la mise en œuvre de programmes d'actions complémentaires ou de délais. Ainsi les grands enjeux auxquels les politiques de l'eau devront répondre ont été arrêtés. Ces enjeux ont été soumis à la consultation du public en 2005 sous la forme de « questions importantes ».

La deuxième étape concerne la révision du SDAGE adopté en juillet 1996, afin d'y intégrer les objectifs environnementaux fixés par la DCE. C'est le comité de bassin qui est en charge de la révision, avec comme objectif de terminer l'avant-projet du SDAGE fin 2006 et de le finaliser pour 2009. Une seconde consultation du public devrait intervenir en 2008 et concerner le projet de SDAGE ainsi que le programme de mesures.

C'est l'Etat qui est chargé d'élaborer parallèlement à la révision ce programme de mesures rassemblant les principales actions devant contribuer à la réalisation des objectifs du SDAGE. L'échéance pour ce travail est également 2009. Il est réalisé à l'échelle des commissions

géographiques. Début 2006, une première version des programmes de mesures a été livrée. L'élaboration successive de trois autres versions de travail est prévue courant 2006 et 2007. SDAGE et programme de mesures forment le plan de gestion, à actualiser tous les 6 ans, en même temps que les SAGE.

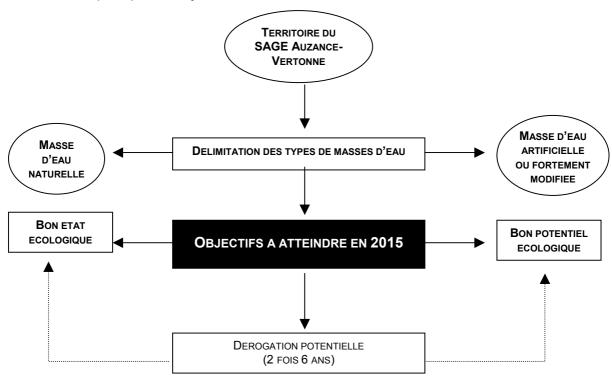
3.3. Les implications potentielles de la DCE sur le SAGE Auzance-Vertonne

A - Délimitation et état des masses d'eau

La délimitation des masses d'eau dans le périmètre du SAGE Auzance-Vertonne est présentée en annexe.

En ce qui concerne les eaux superficielles continentales, seuls les trois cours d'eau principaux bénéficient à ce jour d'une définition sous forme de masses d'eau : Auzance, Vertonne, Ciboule.

Le schéma de principe des objectifs à atteindre est le suivant :



La définition du bon état écologique participe des paramètres suivants (pour les cours d'eau par exemple) :

- la morphologie,
- les nitrates,
- les phytosanitaires,
- les macropolluants (phosphore, matières organiques, matières azotées hors nitrates),

- l'hydrologie,
- les micropolluants.

Le tableau ci-dessous récapitule la situation sur le territoire du SAGE Auzance-Vertonne :

Masses d'eau	Macropolluant s	Nitrates	Phytosanitaires	Micropolluants	Morphologie	Hydrologie (quantitatif)
Superficielle	D/AS	R	R		D/AS	D/AS
Auzance RGR						
567						
Superficielle	D/AS	R	R		D/AS	D/AS
Ciboule RGR						
568						
Superficielle	D/AS	R	R		D/AS	D/AS
Vertonne RGR						
569						
Souterraine		D/AS	ND			R
Auzance-						
Vertonne-Petits						
côtiers 4029						
Côtière Sables	1	R	1	R		
d'Olonne-						
Vendée EC50						
Côtière Sud-	1	R	1	R		
Vendée EC51						

Légende :

R : Respect des objectifs

D/AS : Délai/actions supplémentaires

ND: Non déterminé

Ainsi, le bon état ou potentiel écologique des milieux résultera très largement de la faculté qu'aura la CLE, au travers des préconisations futures, de peser sur les dynamiques de territoires révélées dans l'état des lieux et le diagnostic. N'agir que sur l'eau serait un contresens majeur dans l'optique d'atteindre ces objectifs.

B - L'objectif qualitatif et les référentiels existants

Avertissement : Les nouveaux référentiels et le système d'évaluation définitif de l'état des eaux ne seront officiellement validés qu'en 2007. Dans l'attente, la circulaire DCE 2005/12 du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, relative à la définition du bon état et à la constitution des référentiels pour les eaux douces de surface, fixe les paramètres et les valeurs-seuils provisoires du bon état au niveau national, pour la phase transitoire qui doit s'achever en 2007.

Ainsi, la traduction du « bon état », ou du « bon potentiel écologique » en termes de seuils qualitatifs pour les différents paramètres, n'est pas arrêtée définitivement. Notons que cet état sera déterminé par rapport à une référence adaptée à chaque type de masses d'eau : il s'agira de mesurer un écart à une référence.

Cependant, afin de faciliter la lecture et la compréhension des enjeux du SAGE Auzance-Vertonne, il importe de rappeler les référentiels disponibles et utilisés jusqu'à ce jour :

- le Système d'Evaluation de la Qualité des eaux (SEQ eau),
- les objectifs fixés par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne aux points nodaux, inexistants sur le périmètre qui nous intéresse.

Le système d'évaluation de la qualité des eaux (SEQ eau)

Le SEQ eau est constitué de deux outils d'évaluation :

- évaluation de l'aptitude de l'eau aux usages (production d'eau potable, loisirs et sports aquatiques, irrigation, abreuvement, aquaculture) et à sa fonction biologique (cet aspect s'applique d'abord à des rivières à faciès lotique), pour lesquelles sont établies cinq classes d'aptitude,
- évaluation de la qualité de l'eau par altération au moyen de cinq classes d'aptitude précitées, allant de très bonne à très mauvaise.

Le tableau de synthèse suivant reprend les différentes classes d'aptitude pour les usages répertoriés. Chaque seuil d'aptitude est encadré par des normes ou seuils de concentration en polluants. Le potentiel biologique présente les exigences les plus élevées et garantit, de fait, les autres usages. Notons que la directive-cadre vise au plus « haut de l'échelle », au travers de la recherche du bon état ou du bon potentiel écologique.

SEQ eau : classes d'aptitude pour les usages répertoriés

- Tableau de synthèse -

- Tableau de Sylitilese -							
CLASSES D'APTITUDE FONCTIONS	Bleu	Vert	Jaune	Orange	Rouge		
Potentialités biologiques (5 seuils)	Potentialité de l'eau à héberger un grand nombre de taxons polluo-sensibles avec une diversité satisfaisante	Potentialite de l'eau à provoquer la disparition de certains taxons polluo-sensibles avec une diversité satisfaisante		Potentialité à réduire de manière importante le nombre de taxons polluo-sensibles , avec une réduction de la diversité	Potentialité de l'eau à réduire de manière importante le nombre de taxons polluo-sensibles ou à les supprimer, avec une diversité très faible		
Usage de production d'eau potable (5 seuils)	Eau de qualité acceptable, mais pouvant nécessiter un traitement de désinfection	Eau nécessitant un traitement simple	Eau nécessitant un traitement classique	Eau nécessitant un traitement complexe	Eau inapte à la production d'eau potable		
Usage loisirs et sports aquatiques (3 seuils)	Eau de qualité optimale pour les sports et loisirs	Eau de qualité acc accrue est nécess	Eau inapte				
Usage irrigation (5 seuils)	Eau permettant l'irrigation des plantes très sensibles ou de tous les sols	Eau permettant l'irrigation des plantes sensibles ou de tous les sols	Eau permettant l'irrigation des plantes tolérantes ou des sols alcalins ou neutres	Eau permettant l'irrigation des plantes très tolérantes ou des sols alcalins ou neutres	Eau inapte à l'irrigation		
Usage abreuvement (3 seuils)	Eau permettant l'abreuvement de tous les animaux	Eau permettant l'abreuvement des animaux matures, moins vulnérables			Eau inapte à l'abreuvement des animaux		
Usage aquaculture (3 seuils)	Eau apte à tous les élevages, y compris aux œufs, aux alevins et aux adultes d'espèces sensibles	Eau apte à tous le	Eau inapte à une utilisation directe en aquaculture				

Le tableau suivant présente, pour la fonction potentialité biologique, les différents seuils des classes d'aptitude.

La limite basse de la classe verte « Bonne aptitude » peut être, en première approche, considérée comme un objectif probable du bon état ou du bon potentiel écologique préconisé par la directive-cadre. Notons que la circulaire DCE 2005/12 du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, relative à la définition du bon état et à la constitution des référentiels

pour les eaux douces de surface, présente une différence notable avec ce tableau pour ce qui concerne les nitrates : la limite inférieure de bon état est ainsi fixée à 50 mg/l pour la phase transitoire.

CLASSE D	Très	Bonne	Passable	Médiocre	Mauvaise		
« POTE	bonne						
ALTERATIONS	PARAMETRES						
	Oxygène dissous	(mg/l O_2)	8	6	4	3	
Matières	Taux de saturation		90	70	50	30	
	en oxygène	(%)					
oxydables	DCO	(mg/l O ₂)	20	30	40	80	
	DBO5	$(mg/l O_2)$	3	6	10	25	
l	COD	(mg/l C)	5	7	10	15	
	Oxydabilité au KmnO ₄	(mg/l O_2)	3	5	8	10	
Matières azotées	NH ₄ ⁺	(mg/l NH ₄)	0.1	0.5	2	5	
l	NKJ	(mg/l N)	1	2	4	10	
	NO ₂	(mg/l NO ₂)	0.03	0.1	0.5	1	
Nitrates	Nitrates	(mg/l NO ₃)	2	10	25	50	
Matières	Phosphore total	(mg/l P)	0.05	0.2	0.5	1	
phosphorées	PO ₄	(mg/l PO ₄)	0.1	0.5	1	2	
Particules en	MES	(mg/l)	25	50	100	150	
suspension	Turbidité	(NTU)	15	35	70	105	
1	Transparence	(m)	2	1	0.5	0.25	
Température	Température	(°C)	21.5		25	28	
<u>-</u>	∆ température ⁴	(°C)	1.5		3		
	Taux de saturation	% O ₂	110	130	150	200	
Phytoplancton	PH	Unité pH	8	8.5	9	9.5	
	Chlorophylle a+ phéopigments	(µg/l)	10	60	120	240	
Pesticides totaux ⁵ μg/l		μg/l	0.5	1	2	5	
(cumul de l'ensemble							

Objectifs envisageables de bon état ou de bon potentiel préconisés par la DCE

⁴ Température à l'aval d'un rejet, après déduction de la température à l'amont.

⁵ Le SEQ eau définit des clases d'aptitude aux usages et fonctions pour un grand nombre de matières actives. Une représentation plus globale permet l'élaboration d'un tableau unique fixant les seuils pour le cumul des matières actives.

IV. L'APPROCHE HISTORIQUE ET SOCIOLOGIQUE TRANSVERSALE

4.1. Un territoire historiquement préoccupé par l'AEP

A - Des problèmes d'approvisionnement en eau potable depuis l'après-guerre, avec une recherche de réponses déjà ancienne

La problématique de l'eau potable est une préoccupation de longue date sur le territoire. Certains acteurs soulignent qu'au début du XXe siècle, la ville des Sables d'Olonne connaissait déjà des problèmes d'approvisionnement en eau potable, « on a toujours eu une culture de l'eau particulière. Déjà avant 1914, des wagons-citernes descendaient de Nantes pour nous approvisionner ».

Très tôt des mesures sont prises à l'échelle de la Vendée pour pallier ces manques d'eau. Une première retenue, celle du Tanchet, est construite dans les années 1930. Dans les années 1950, un deuxième barrage, celui de Finfarine, est édifié et se révèle rapidement insuffisant. Un troisième barrage, celui de Sorin plus en amont est alors érigé.

En 1976, ces mesures semblent pourtant insuffisantes. En 1976, la Vendée connaît de sérieux problèmes d'approvisionnement. Des lâchers d'eau de retenues collinaires sont effectués autour de la retenue de Sorin-Finfarine et une interconnexion est réalisée avec le barrage du Jaunay.

Suite aux sécheresses de 1989 et 1990, le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) a décidé de lancer une réflexion sur l'approvisionnement en eau potable. Plusieurs études concernant les besoins et les ressources disponibles sont menées par BCEOM, PROLOG et HYDROM entre 1992 et 1994.

A partir de 1993, à la demande du SIAEP des Sables, une série d'études est réalisée dans les vallées de l'Auzance et de la Ciboule pour envisager la construction d'un barrage hydraulique :

- juillet 1993 : études géologiques et géophysiques LITHOLOGIC,
- novembre 1993 : étude hydrologique SOGREAH,
- juin et novembre 1994 : étude géologique de sondages destructifs et carottés -LITHOLOGIC,
- octobre 1995, étude des sources et flux de pollution SICAA.

Cette série d'études confirme la faisabilité de la construction d'un barrage sur l'Auzance et conforte les acteurs locaux dans la nécessité de porter à son terme un projet déjà bien avancé : en 1996, l'étude du périmètre de protection et l'étude d'impact sont menées par un collectif de bureaux coordonné par la DDAF.

B - Des réponses controversées par certains

Mais depuis 10 ans, certains acteurs ont une nouvelle approche de l'alimentation en eau potable. Les problématiques environnementales et sociales sont importantes et doivent faire partie intégrante de la réflexion.

En 1997-1998, la DIREN et l'Agence de l'eau apportent une réponse controversée par rapport à ce projet de barrage. Pour elles, l'approvisionnement en eau potable est apprécié selon des problématiques localisées. Elles stipulent ainsi la nécessité d'une étude globale d'approvisionnement à l'échelle départementale.

C'est pourquoi l'élaboration d'un schéma départemental de sécurisation de l'eau potable est lancée. En 1999, le BRGM est chargé d'une étude pour connaître la potentialité des ressources en eau souterraine. En 2001, une étude HYDRATEC permet de distinguer les différentes solutions possibles afin de combler les besoins estimés pour 2015.

Outre les positionnements officiels de la DIREN et de l'Agence de l'eau, on peut observer une forte controverse sur les enjeux de l'eau potable au niveau des acteurs locaux :

- Certains perçoivent la ressource en eau potable comme un indicateur environnemental fort et un facteur limitant social. L'eau potable est un bien collectif rare et précieux, il est impératif de protéger la ressource des pressions anthropiques diverses. C'est dans cet état d'esprit que ces acteurs soulignent un manque de cohérence dans la manière actuelle de répondre aux besoins en eau potable : pourquoi réserver des ressources en eaux souterraines naturellement protégées à l'irrigation agricole et consacrer les ressources superficielles à l'eau potable, alors qu'elles sont sensibles aux pollutions et susceptibles de développer de mauvais goûts ? Certains regrettent la persistance d'une culture « barrage » développée depuis plusieurs dizaines d'années.
- D'autres considèrent la ressource en l'eau potable comme un facteur limitant économique. La problématique de l'eau potable doit être envisagée en tenant compte des contraintes économique du territoire. Pour eux, il est impératif d'avoir une approche économique rationnelle dans la résolution des enjeux de l'eau potable :
 - . on ne peut entraver le développement d'une agriculture devant rester impérativement compétitive ; le déficit hydrique des sols est un facteur limitant de ce développement,
 - . les centres de production d'eau potable doivent se rapprocher des lieux de consommation ; les ressources souterraines à fort potentiel sont localisées dans le sud du département alors que les lieux de consommations se situent majoritairement dans le nord-ouest du département.

Ces différentes approches de l'enjeu eau potable sont perçues de manière significative sur le bassin-versant mais les évènements récents amènent progressivement les acteurs à la nécessité de trouver une solution rapidement.

C - Un contexte très récent qui précipite l'action

La sécheresse 2003 a eu pour conséquence de redistribuer les cartes sur cet enjeu eau potable. Par manque d'eau dans la retenue de Sorin-Finfarine début octobre, l'usine du Poiroux est arrêtée. Une cellule de crise est créée. Un groupe de travail technique se réunit une fois par semaine pour trouver des solutions alternatives au risque de rupture d'approvisionnement.

Des mesures drastiques sont prises telles qu'une réglementation des prélèvements pour l'irrigation dans les cours d'eau, la restriction de certains usages de l'eau au niveau du réseau public, la remise en circulation dans les barrages des eaux de lavage des filtres des usines de traitement, l'utilisation de l'eau de carrières, la suppression des débits réservés aux différents barrages, des transferts d'eau brute du Lay, de la Bultière et le renforcement de l'adduction du captage de Luçon.

L'« étude prospective sur l'alimentation en eau potable de la Vendée », réalisée par HYDRATEC sous maîtrise d'ouvrage de Vendée Eau, est mise à jour en 2004 suite à cet événement climatique exceptionnel.

Différentes solutions d'aménagement sont proposées :

- Des économies substantielles d'eau : en cas de crise, une économie d'eau de 20 % pourrait être réalisée sur les droits de prélèvements agricoles à partir des retenues AEP et sur les volumes de soutien d'étiage.
- Le développement de ressources en eau souterraine : des campagnes de recherches hydrogéologiques avec la mise en place de forages d'essai sont en cours depuis fin 2003.
 Des résultats positifs ont été obtenus dans la zone de Poiré/Vie. Des prélèvements dans différentes carrières peuvent aussi être envisagés.
- L'exploitation des nappes saumâtres du Marais Breton : la ressource serait importante mais les concentrations en sels sont supérieures aux normes de l'eau potable. Etant données les contraintes provoquées par la désalinisation de cette eau, la ressource serait utilisée de façon limitée pour passer les pointes de consommation d'été.
- Des transferts d'eau extra-départementaux : le seul transfert envisageable serait d'importer de l'eau de la Loire à partir de l'usine de Basse Goulaine. Cette solution a été rejetée car selon HYDRATEC l'usine serait déjà fortement sollicitée en été.
- Des transferts d'eau intra-départementaux : plusieurs connexions sont possibles pour faire appel aux ressources de Mervent, les ouvrages du Centre Lay (Marillet, Angle-Guignard, Graon-Finfarine).
- Le renforcement des ressources en eau de surface : deux nouveaux barrages sont envisagés dans la zone côtière, c'est-à-dire proches des zones de fortes demandes, et ont déjà fait l'objet d'avant-projets sommaires et d'acquisitions foncières : le site de la Rochette sur la Vie et le site du Petit Besson sur l'Auzance.

Outre un tronc commun de solutions d'aménagement, HYDRATEC a envisagé deux scénarios :

- Le scénario 1 mettant l'accent sur les transferts intra-départementaux,
- Le scénario 2 privilégiant la construction de nouvelles retenues complétée par des transferts intra-départementaux.

En comparant ces deux scénarios, HYDRATEC pointe la trop grande fragilité du scénario 1 en cas de sécheresse pour l'horizon 2015.

L'étude conclut sur la nécessité de conjuguer un ensemble de solutions alternatives pour combler les besoin à l'horizon 2015. Dans ce cadre, selon HYDRATEC, la solution barrage paraît être une option sécuritaire et semble être une réponse suffisante en cas de crise grave.

D - Les solutions alternatives ne semblent pas concluantes

En 2004, lors de la première présentation de ce schéma de sécurisation départemental de l'alimentation en eau potable, certains acteurs ont jugé ces conclusions trop hâtives.

Il faut préciser qu'une évolution réglementaire a eu lieu entre-temps. La Directive Cadre sur l'Eau (DCE), qui renforce les politiques de l'eau existantes, a en effet été retranscrite en droit français en 2004. Elle indique que toutes les solutions alternatives doivent être envisagées avant de consentir à artificialiser une masse d'eau.

Fortes de ces arguments, la DIREN et l'Agence de l'eau souhaitent des approfondissements quant aux solutions alternatives envisagées :

- les transferts d'eau provenant de la Loire doivent être étudiés précisément, avec également une possibilité de stockage intermédiaire de l'eau dans les Marais Breton,
- le dessalement de l'eau de mer mérite d'être exploré.

Ils souhaitent également qu'une attention particulière soit portée à :

- la pertinence d'un barrage au regard des difficultés d'approvisionnement en cas de sécheresse et des risques d'eutrophisation des eaux stockées étant donné la qualité médiocre des eaux brutes de l'Auzance,
- la possibilité d'exploiter les ressources en eaux souterraines,
- le développement des économies d'eau.

D'autres acteurs s'interrogent sur le potentiel des ressources souterraines, et la capacité de remplissage de l'éventuelle retenue sur l'Auzance et ses conséquences. Si une interconnexion est prévue entre les barrages du Jaunay et de l'Auzance, quelles conséquences pour le bassin-versant de l'Auzance ?

En réponse à ces attentes, Vendée Eau a engagé une étude complémentaire avec HYDRATEC et SAFEGE et poursuit ses études prospectives sur les ressources souterraines. Les premiers résultats seront livrés courant 2006. Elles permettront de finaliser le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP).

En parallèle, a débuté en mars 2006, une étude d'impact qui présentera les conséquences induites par la construction de ce barrage.

4.2. Un SAGE dans l'ombre du barrage de l'Auzance

A - Un SAGE motivé par les enjeux sur l'eau potable

Dans ce contexte, une grande majorité d'acteurs s'accordent pour dire que le projet de barrage est à l'origine de l'émergence du SAGE.

Ils considèrent le SAGE Auzance-Vertonne comme une démarche incontournable pour permettre et valider l'avancement d'un projet local répondant à des préoccupations départementales.

Certains acteurs soulignent d'ailleurs l'empressement dans la démarche, notamment dans la phase d'élaboration de l'état des lieux.

Toutefois, il existe un consensus quasi-général autour de l'enjeu eau potable. Les acteurs estiment qu'il est indispensable de résoudre les problèmes d'approvisionnement. C'est dans ce contexte que le barrage est perçu comme une solution « raisonnée » par une grande majorité d'acteurs.

Néanmoins des attentes se sont exprimées pour que les acteurs concernés puissent disposer de l'ensemble des informations concernant l'avancement de la démarche. C'est un projet de développement territorial conséquent, il concerne tout un ensemble d'acteurs. Une commission thématique est d'ailleurs mise en place à cet effet.

B - Des acteurs du SAGE dans l'attente

Une représentation équilibrée des acteurs

Trois collèges sont représentés dans la Commission Locale de l'Eau (CLE) :

- le collège des élus,
- le collège administratif,
- le collège des usagers.

Cette organisation permet une bonne participation de l'ensemble des acteurs du territoire. Le territoire est petit, les instances locales sont bien représentées. Il est toutefois regrettable que la représentation de ces instances locales ne soit pas toujours directe (absence des élus de premier plan).

Trois commissions thématiques ont été constituées lors de la phase diagnostic :

- Une commission « activités humaines et pollutions diffuses et ponctuelles » : elle intègre les thèmes de l'assainissement, de l'entretien des espaces publics et privés, des activités agricoles, industrielles, touristiques, portuaires et conchylicoles, du développement des zones urbaines et du bocage. Cette commission traite de la qualité des eaux.

- Une commission « gestion de la ressource en eau » : elle concerne les aspects qualitatifs et quantitatifs de l'approvisionnement en eau potable et la gestion quantitative de l'eau (les étiages, les crues, etc.).
- Une commission « restauration et préservation des écosystèmes aquatiques » : elle traite de tous les espaces naturels et remarquables tels que les marais, les cours d'eau et leurs abords, les zones humides, les espaces littoraux et côtiers, les estuaires, les forêts, etc.

Ces commissions présentent l'avantage d'associer davantage d'acteurs de terrain que la CLE, notamment la profession agricole, les associations d'environnement, les conchyliculteurs, les collectivités locales....

La première série de réunion des commissions a relativement bien fonctionné. Le taux de présence a été important et les échanges constructifs.

Des tensions sous-jacentes entre les acteurs

A la lumière des entretiens et des débats en commissions thématiques, des tensions sousjacentes pourraient surgir entre les acteurs quant à l'avenir sur leur territoire :

- La problématique du développement territorial va se poser de manière accrue. Un équilibre sera à trouver entre la préservation de la ressource en eau et le développement économique qu'il soit touristique ou agricole.
- Si le projet de barrage se concrétise, sa présence et son utilisation imposeront des contraintes. Certaines tensions pourraient apparaître entre la gestion de la ressource en eau potable et les activités économiques tant au niveau de la gestion des flux de pollution que des prélèvements.

Il serait important d'anticiper au mieux ces tensions si l'on veut espérer un développement cohérent du territoire.

C - Un bassin versant diversifié et contrasté

Pas de notion de bassin versant

Pour beaucoup d'acteurs, le périmètre du SAGE a été choisi par défaut. Une grande partie du territoire vendéen est déjà couvert par des SAGE, le territoire de l'Auzance et de la Vertonne était le seul, avec celui de la Vie et du Jaunay, à ne pas être concerné. Et selon une volonté départementale, l'ensemble du territoire vendéen doit être couvert par ce dispositif à terme.

Certains auraient souhaité que les territoires de la Vie et de l'Auzance soient regroupés dans un seul SAGE pour mieux appréhender les enjeux sur l'eau potable. Le territoire de la Vie et du Jaunay est exportateur d'eau potable alors que le territoire de l'Auzance et de la Vertonne est importateur.

Ce manque de notion de bassin versant vient également d'un réseau hydrographique peu affirmé : les cours d'eau sont petits et peu marquants, et se jettent à la mer, définissant ainsi plusieurs petits bassins côtiers. De plus les entités paysagères sont très diversifiées.

Des espaces naturels nombreux et diversifiés

Le territoire est formé de nombreuses entités paysagères très différentes entre-elles :

- L'espace littoral : composé de plages, dunes et forêts, c'est un espace naturel perçu comme remarquable et un lieu très attractif qui autorise l'accès à l'océan.
- Les estuaires et les marais : composés d'entités aux frontières mal définies, ils forment les points de liaison entre l'univers marin et terrestre. Ce sont des lieux naturels, intimes, empreints d'identités culturelles fortes, très appréciés des acteurs locaux.
- Le bocage : il constitue un élément végétal lié à la présence de l'élevage bovin. Façonné par l'homme, la zone de bocage forme une entité agricole et rurale forte.
- La plaine céréalière : perçue comme un vaste espace agricole fertile, c'est essentiellement un lieu de production.

Ces entités fortement distinctes du territoire induisent la cohabitation de différents fonctionnements territoriaux.

Une attractivité littorale importante

De par sa forte attractivité, le littoral est fortement sollicité. Très prisé par le tourisme, c'est aussi un lieu très urbanisé doté d'une forte activité économique et commerciale.

C'est un territoire très axé sur le tourisme, qui constitue le moteur de sa croissance économique. En effet une partie des industries et la majorité des artisans locaux vivent principalement de cette activité. Le développement urbain est à la fois dû à la mutation progressive du tourisme (du séjour court à la résidence secondaire), et du maintien des activités économiques locales.

Des espaces plus isolés mais en développement

Les espaces rétro-littoraux sont beaucoup moins attractifs, surtout dans la partie Est du territoire. Mais il existe un fort développement résidentiel et économique en arrière du littoral :

- Espace de tranquillité à proximité du littoral, c'est un lieu de plus en plus sollicité par l'implantation de résidences secondaires.
- Territoire moins prisé que la côte, il permet à de jeunes foyers d'accéder à la propriété à des tarifs qui leurs sont abordables,
- Avec ses zones d'activités faciles d'accès pour les marchandises et pour la main d'œuvre,
 c'est un lieu de développement industriel et artisanal.

Une forte présence agricole

La partie Est du bassin versant est un espace rural, très axé sur l'agriculture. Au nord, cet espace est une zone de polyculture-élevage, essentiellement basée sur l'élevage bovin. Des élevages hors-sol, avicoles et porcins, existent ponctuellement. Au sud, cet espace est davantage basé sur la production de céréales, irriguées pour certaines.

D - Des attentes sur d'autres enjeux du SAGE

Des attentes sur la préservation des milieux emblématiques et la qualité de l'eau

Pour bon nombre d'acteurs, le SAGE est l'occasion de porter une attention particulière à la dégradation des milieux aquatiques en général.

Les milieux emblématiques (marais, cours d'eau côtiers, zones humides, littoral) sont l'une des préoccupations majeures des acteurs du territoire. Certaines activités humaines sont difficilement compatibles avec le fonctionnement de ces milieux. Le SAGE est l'occasion de mettre en valeur ces lieux et trouver un juste compromis entre les nécessaires activités et la préservation de ces milieux.

C'est notamment dans l'objectif de restaurer ces milieux et de préserver la ressource en eau que la reconquête de la qualité de l'eau paraît importante aux yeux des acteurs locaux. La qualité de l'eau est un indicateur fort de l'état de l'environnement, il est temps de s'en préoccuper.

Des inquiétudes quant à la prise en compte des enjeux de la partie sud du bassin versant

La forte préoccupation du projet barrage sur la partie nord et l'isolement géographique de la partie sud du bassin versant font que certains acteurs craignent que les enjeux sur le territoire du Talmondais ne soient pas suffisamment pris en compte.

Pourtant, les espaces estuariens et marécageux sont propices à des conflits d'usage qu'il faudra gérer en continu : la cohabitation de l'ostréiculture professionnelle et non professionnelle, l'ensablement naturel, les marais à poisson, l'agriculture...

Des inquiétudes sur le financement de la phase d'élaboration du SAGE

Des inquiétudes ont été formulées quant aux modalités de financement des études liées à l'élaboration du SAGE Auzance-Vertonne. Le territoire fait intégralement partie de la Vendée, et ne donne pas lieu à un portage par une structure interdépartementale. Cette configuration conduit la structure porteuse à solliciter financièrement les collectivités locales du territoire du SAGE.

E - Un SAGE à caler avec l'avancement du barrage

La construction du barrage devra faire l'objet d'une consultation auprès de la CLE. L'une des questions était de savoir quand cette consultation devra avoir lieu. Lors de la commission thématique « gestion de la ressource en eau », le chef de MISE a précisé que l'avis de la CLE devra s'effectuer lors de la phase d'enquête publique du projet de barrage.

Une articulation devait également être trouvée entre l'élaboration du SAGE et l'avancement du projet de barrage. La solution trouvé lors de la phase de concertation est d'étudier deux scénarios « tendance », l'un avec le barrage, l'autre sans. Cette solution hybride présente l'avantage de pouvoir comparer les deux scénarios d'évolution du territoire et d'évaluer les différentes mesures compensatoires possibles dans l'éventualité de la réalisation effective du barrage.

V. VERS UN DIAGNOSTIC PARTAGE

5.1. Cadrage méthodologique

L'objet du diagnostic est de procéder à la synthèse des éléments retenus dans l'état des lieux et à une évaluation objective de la situation existante pour les écosystèmes, l'hydrosystème et les usages. Il établit ainsi des liaisons entre les milieux et les interactions « usages-milieux » en déterminant les impacts exercés en termes de satisfaction ou d'insatisfaction.

Par souci de lecture et de compréhension globale, le diagnostic est présenté suivant les trois enjeux prioritaires associés au SAGE des bassins de l'Auzance, de la Vertonne et des autres petits côtiers :

- L'amélioration de la qualité des eaux de surface,
- La sécurisation de l'alimentation en eau potable et la gestion quantitative de la ressource (en distinguant les eaux souterraines et les eaux superficielles),
- La restauration et la préservation des écosystèmes aquatiques et amphibies (en distinguant les cours d'eau et les zones humides, les marais et le littoral).

Pour chacun de ces enjeux, le diagnostic est présenté comme suit :

- Un diagnostic écologique constitué d'un tableau croisé « états-causes », d'illustrations cartographiques atouts- contraintes, ainsi que d'une carte et d'un commentaire de synthèse,
- Un diagnostic sociologique, qui met en avant la position des acteurs vis-à-vis de ces constats, afin d'apporter aux décideurs de la CLE les éléments de compréhension de certaines positions, attentes ou revendications. Il permettra, en perspective avec le diagnostic écologique, la recherche de la stratégie commune.

5.2. Amélioration de la qualité des eaux de surface

Syndicat Mixte du SAGE Auzance-Vertonne

SAGE Auzance-Vertonne

Diagnostic global

A - Ce qu'en disent les experts

Une qualité d'eau moyenne dans les cours d'eau principaux

La qualité des trois plus grands cours d'eau du territoire varie de moyenne (Auzance, Ciboule), à médiocre voire mauvaise (Vertonne) pour les paramètres nitrates, matières azotées, matières phosphorées et matières organiques et oxydables. Ces cours d'eau ne bénéficient d'aucun suivi des produits phytosanitaires à ce jour.

L'Auzance est surtout affectée par les matières organiques et oxydables, et les nitrates, mais la situation semble s'améliorer pour ces deux paramètres sur les dernières années. La Ciboule soufre des mêmes types de pollution ; la situation s'améliore pour les nitrates mais pas pour les matières organiques et oxydables.

La situation est mauvaise en ce qui concerne les matières phosphorées et organiques et oxydables dans la Vertonne, médiocre pour les matières azotées et moyenne pour les nitrates.

Il est à noter que ces trois cours d'eau présentent une bonne qualité au regard des proliférations végétales.

La qualité biologique de l'eau est cohérente avec sa qualité physico-chimique : peuplements piscicoles dégradés sur l'Auzance et la Ciboule, bonne qualité de la Ciboule, qualité moyenne dans l'Auzance et médiocre dans la Vertonne pour ce qui concerne les invertébrés benthiques.

Une qualité variable dans les autres cours d'eau côtiers

Seuls les paramètres nitrates et matières phosphorées sont suivis sur les ruisseaux côtiers du territoire. La situation est très variable d'un cours d'eau à l'autre, et en fonction du paramètre concerné. La qualité est bonne à moyenne pour les ruisseaux de Brétignolles, Girard, Tanchet, Saint-Jean, Cayola, Goulet, et dans l'estuaire du Payré. Dans quelques autres ruisseaux, la qualité est médiocre (Gué Châtenay et Jard pour les nitrates), ou mauvaise (Brandeau, la Mine pour les matières phosphorées).

Une bonne qualité d'eau dans la retenue de Sorin-Finfarine

L'eau de la retenue de Sorin-Finfarine, bien que chargée en fer et manganèse, est de bonne qualité pour la plupart des éléments, macropolluants et micropolluants. Elle est même très bonne pour ce qui concerne les proliférations végétales. La qualité est cependant moyenne par rapport aux produits phytosanitaires. L'eau de la retenue présente aussi des contaminations bactériologiques ponctuelles en été.

Des problèmes microbiologiques et d'éléments-traces dans les eaux littorales

Les eaux côtières correspondant au périmètre du SAGE sont globalement de bonne qualité. Elles présentent cependant des contaminations bactériologiques ponctuelles :

- les eaux conchylicoles de l'estuaire sont classées en zone B;
- bien que toutes conformes aux normes européennes, les eaux de baignade de certaines plages se trouvent épisodiquement en qualité moyenne ;
- les ports des Sables d'Olonne présentent des pollutions microbiologiques.

On trouve aussi des éléments-traces dans les ports (cuivre, zinc) et dans la zone de production ostréicole de Talmont (cadmium, mercure).

Des sources de pollution multiples et un milieu récepteur fragile

L'origine des pollutions est multiple sur le territoire du SAGE. La pollution par les macropolluants (matières phosphorées, matières azotées, nitrates, matières organiques) est essentiellement due à l'activité agricole (déjections animales, engrais minéraux) et aux rejets domestiques (assainissement collectif et non collectif). Les industries présentes sur le territoire, en particulier les usines agroalimentaires, contribuent également à ce type de pollutions. Le phénomène de pollution est accru par la faiblesse des débits des cours d'eau côtiers.

Des pollutions liées aux activités littorales

Les activités portuaires génèrent différentes nuisances pour les eaux et les sédiments marins. L'absence de zones de carénage aménagées dans les ports des Sables induit la contamination des sédiments par les éléments-traces (cuivre, zinc). L'absence de dispositifs d'assainissement notamment dans les ports de plaisance génère des pollutions microbiologiques. Le fret maritime en général est responsable de pollutions par les hydrocarbures et les HAP. Le taux anormalement élevé de mercure dans la zone de production ostréicole de la Guittière à Talmont reste inexpliqué.

Des problèmes amplifiés par les phénomènes climatiques

L'ensoleillement local intense, qui provoque une forte évaporation, associé à une pluviométrie moyenne, sont responsables des faibles débits d'étiage observables dans les cours d'eau en été. Les éléments polluants, à l'exception des nitrates, s'en trouvent concentrés. Les mêmes causes provoquent également une augmentation de la température des eaux stagnantes (marais, retenues etc.) et génèrent ainsi des pollutions bactériennes. L'eutrophisation des marais et des retenues, et les problèmes épisodiques de dystrophie, sont dus aux mêmes facteurs.

B - Ce qu'en disent les acteurs

La qualité de l'eau, une préoccupation secondaire

Les aspects qualitatifs de la gestion de l'eau sont largement occultés par les problèmes quantitatifs. Sauf pour les acteurs du monde de l'environnement, pour lesquels elle participe de la qualité des milieux en général, la qualité de l'eau n'est donc pas une préoccupation en soi. Les problèmes de qualité d'eau ne sont prégnants pour les acteurs que par rapport à une activité précise exigeante, et donc de manière localisée sur le territoire, par exemple la production d'eau potable à partir de l'eau de la retenue de Sorin-Finfarine, l'élevage de poissons dans les marais, l'ostréiculture dans l'estuaire, la baignade sur les plages etc. Le regard des acteurs est alors tourné vers l'amont : on cherche le responsable des problèmes observés.

En raison de la faiblesse du réseau de suivi, la perception de la qualité de l'eau reste assez empirique, en particulier dans les marais.

■ Les pressions agricoles et urbaines, principales responsables présumées

Malgré ce manque de connaissances, les acteurs pointent majoritairement l'agriculture et les effluents domestiques comme principaux responsables de la dégradation de la qualité des eaux superficielles.

Concernant l'assainissement, sont notamment mises à l'index la station d'épuration des Sables d'Olonne (son remplacement devrait être effectif en 2007), et celles de Brem-Brétignolles, de Vairé et d'Ille-sur-Olonne, qui rejettent dans les marais de la Gachère. L'absence de station d'épuration sur la commune de Sainte-Foy pose question également.

Les pollutions agricoles sont citées de manière globale et les secteurs ne sont pas différenciés.

Des programmes agricoles en cours

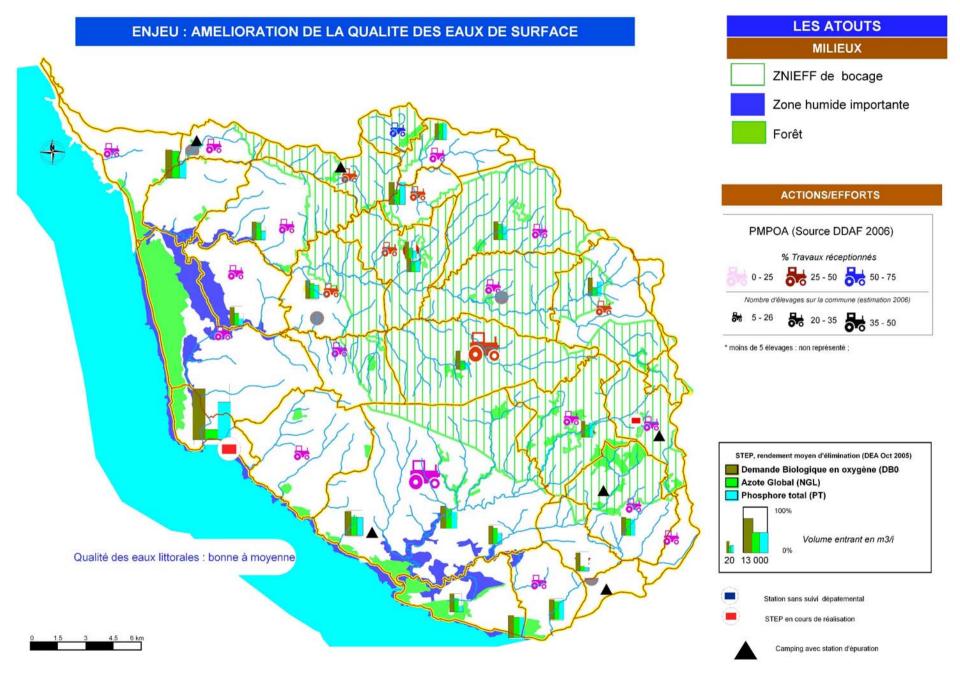
L'existence d'un programme agricole d'amélioration des pratiques (EVE) sur le bassinversant amont de la retenue de Sorin-Finfarine est cité. Il contribuerait au maintien de la qualité de l'eau dans le réservoir. De manière plus transversale, la mise aux normes serait bien avancée sur l'ensemble du territoire, notamment sur le bassin amont de l'Auzance et celui du Gué Châtenay.

■ Des demandes de solidarité amont/aval

L'une des activités les plus sensibles à la qualité de l'eau (et notamment microbiologique) est sans conteste l'ostréiculture. Les concessions ostréicoles étant situées dans les estuaires, elles sont potentiellement exposées à toutes les sources de pollution, qu'elles proviennent de l'amont du bassin-versant ou du littoral (ports, assainissement...). Un certain nombre de sites conchylicoles ont dû être abandonnés au cours des dernières années. Le maintien des derniers d'entre-eux (Havre de la Gâchère, estuaire du Payré) nécessite la prise en compte de leur existence dans la gestion des autres activités (agriculture, marais à poissons, assainissement, activités portuaires...).

■ Un potentiel économique à respecter

Même si elles peuvent être préjudiciables à la qualité des milieux aquatiques et amphibies, nombre d'acteurs estiment que les activités agricoles, touristiques et industrielles sont les principaux piliers économiques du territoire. Elles sont garantes du maintien économique et social du territoire.



LES CONTRAINTES **MILIEUX NATURELS** Sur tout le territoire cours d'eau à faibles débits, faibles capacités épuratrices **USAGES** Usine de traitement Port de plaisance Port de commerce et pêche Pas de Spanc Capacité d'accueil touristique (2001) 社 社會 Evolution de 1995 à 2001 En hausse En baisse Capacité globale th <2500 2500 - 10000 20 000 - 30 000 Rejet industriel, de matière organique nette 120 - 180 大门 ABLES D'OLONNE TRES MAUVAIS RENDEMENT EN N ET Rejet en Eq/ha STEP ANC (estimation) Rejet total STEP+ANC 70 6650 Charge en azote organique (estimation) N kg/ha de SPE Répartition 0 - 50 N_bovins 50-100 N_équidés N_Ovins 100-140 N_volailles >140 N_porcin N organique produit 大自 50 t 350 tonnes/an

■ SAGE Auzance-Vertonne ■ Syndicat Mixte du SAGE Auzance-Vertonne Diagnostic global

ENJEU: AMELIORER LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE

ETAT DES ALTERATIONS DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE Qualité médiocre sur l'Auzance et la Ciboule, mauvaise sur la Vertonne Problèmes de matières organiques dans la retenue de Finfarine Point noir du ruisseau du Tanchet Qualité moyenne sur l'Auzance et la Ciboule, mauvaise sur la Vertonne . Qualité moyenne pour les ruisseaux de Brétignolles, du Girard, de Saint-Jean, du Jard et l'estuaire du Payré Qualité médiocre pour les ruisseaux du Brandeau et de la Mine Eaux estuariennes de qualité moyenne

Qualité moyenne sur l'Auzance, qualité médiocre sur la Vertonne

Qualité movenne sur l'Auzance et la Ciboule, ainsi que sur la Vertonne

- Qualité moyenne pour les ruisseaux du Girard, Tanchet, Saint-Jean, Cayola et du Goulet
- Qualité médiocre pour les ruisseaux du Brandeau, du Gué Châtenay et de Jard
- Eaux estuariennes de qualité moyenne

⊃ o

ö

Q U A

0

Qualité moyenne dans la retenue de Finfarine Pas de données dans les cours d'eau

Présence de lindane dans la zone de production ostréicole de la Guittière à Talmont

Présence de fer et manganèse dans la retenue de Finfarine (non quantifié) Taux de mercure très supérieur (0.24 mg/kg) à celui des observations nationales (0.15 mg/kg) dans la zone de production ostréicole de la Guittière à Talmont Contamination par le cadmium dans la zone de production ostréicole de la Guittière à Talmont

Concentrations de cuivre dans le port du Bourgenay à Talmont

Contamination des sédiments des ports des Sables d'Olonne par le cuivre et le zinc

Présence de fluoranthène (constituant des goudrons lourds) dans la zone de production ostréicole de la Guittière à Talmont

Contamination des sédiments des ports des Sables d'Olonne par les hydrocarbures et les HAP

- Contaminations estivales ponctuelles de la retenue de Sorin-Finfarine
- Eaux conchylicoles de l'estuaire classées en zone B : contamination microbiologique stable des zones de production ostréicole du Havre du Payré ; problème de toxicité due au Dynophysis au site des Rochers Verts à Brétignolles-sur-Mer
- Contaminations bactériennes des ports des Sables d'Olonne
- Eaux estuariennes de qualité moyenne

Qualité moyenne pour l'Auzance : milieu physique dégradé et peu diversifié, qualité physico-chimique dégradée en

Qualité médiocre pour la Vertonne

Cours d'eau classés en seconde catégorie piscicole (Cyprinidés dominants)

Peuplements piscicoles dégradés sur l'Auzance et la Ciboule

Présence d'espèces végétales envahissantes (Jussie, Myriophylle) dans les étangs (13 sites recensés)

CAUSES DE CHAQUE ETAT

- FOURNEE DOREE (industrie agro-alimentaire) à la Chapelle-Achard : eaux usées traitées par la station collective ; projet de station d'épuration propre à l'étude.
- LA BELLE HENRIETTE (industrie agro-alimentaire) à la Chapelle-Achard : eaux usées traitées par la station collective ; projet de dispositif de pré-traitement.
- Saturation de la Iaqune de la ZI et de la station d'épuration de la Mothe-Achard ; extension de la ZI de la Mothe-Achard (+ 80 ha) : les projets liés aux IAA devraient soulager les dispositifs collectifs à moven terme
- HARRY'S (ind. agro-alimentaire) à Talmont Saint-Hilaire : station d'épuration du Patis, rétrocédée depuis peu à l'industriel ; rendement médiocre pour le phosphore.
- Station d'épuration collective des Arcettes dans la ZI de Talmont : bons rendements ; en limite de capacité : projet de transfert et d'extension.
- . ZI des Sables : eaux usées traitées par la station collective ; mauvais rendements moyens, surtout pour l'azote ; nouvelle station en cours de conception.
- Absence de données relatives à l'assainissement des eaux pluviales

Assainissement collectif: 26 stations d'épuration collectives dans le territoire; rendement global de 44% pour les nitrates, de 71% pour le phosphore; absence d'assainissement collectif sur la commune de Sainte-Foy; stations de Talmont-Les Arcettes et de Saint-Mathurin en limite de capacité; saturation de la station d'épuration communautaire des Sables d'Olonne et très mauvais fonctionnement du réseau ; problèmes de réseau à La Chapelle-Achard et à la Mothe-Achard ; production de boues utilisées majoritairement en agriculture; 3 communes non conformes à la directive Eaux résiduaires urbaines (Sables d'Olonne pour la collecte et le traitement, Talmont-Beauregard et Brem-Brétignolles pour le devenir des boues)

Assainissement non collectif : 23% de la population du bassin-versant concernée ; 15% des logements ; 1 commune n'ayant pas réalisé l'étude de zonage (Sainte-Foy) ; selon l'Agence de l'eau, 20% de points noirs ; absence d'assainissement collectif à Sainte-Foy

Usine de broyage-compostage des OM et stockage des sables de plage sur le site du Taffeneau à Château d'Olonne (ruisseau de Tanchet) : rejets actuels importants

Fort développement urbain sur la frange littorale (entre 1990 et 1999, de 20 à 25 % d'augmentation du nombre d'habitants à Brétignolles, Brem, lle d'Olonne, Jard, Talmont...)

Importance de la charge azotée d'origine animale (surtout bovine) majoritairement sur le nord-est du territoire.

Manque de données locales sur l'utilisation des engrais minéraux.

Fuites au niveau des bâtiments d'élevage maioritairement sur les sièges d'exploitation dont la mise aux normes n'est pas achevée : 80% des exploitations.

L'abreuvement des animaux dans les cours d'eau, par exemple en amont du Gué Châtenay : altération de la qualité physico-chimique de l'eau par les déjections animales

Les causes climatiques : faible pluviométrie, fort ensoleillement ⇒ faibles débits, évaporation, augmentation de la température de l'eau ⇒ concentration des éléments polluants (sauf pour les nitrates)

Aggravation du transfert des polluants par les opérations connexes liées aux remembrements, le relâchement du maillage bocager, la suppression des zones humides, la rectification des cours d'eau, le drainage (23% de la SAU en moyenne, avec des écarts importants entre communes et un maximum de 68%)

SNCF, DDE et/ou Conseil général, communes : utilisation de produits phytosanitaires pour le désherbage (données précises non connues)

Absence de données relatives à l'assainissement des eaux pluviales

Des problèmes de « surtraitement » pour l'entretien des jardins privés : pas de matériel de précision et manque de formation.

Apport de produits phytosanitaires lié aux cultures de céréales à paille, maïs et oléoprotéagineux : 42% de la SAU (données précises non connues)

Dans les retenues, le phénomène d'eutrophisation a pour conséquence le relargage des minéraux contenus dans les sédiments (fer, manganèse)

Culture de la vigne sur le littoral entre Brétignolles et les Sables d'Olonne : utilisation de sulfate de cuivre

Mauvaise gestion des déchets (coquilles d'huîtres, déchets issus du tri, eaux de lavage, brûlage de matériaux plastiques, vidange de moteurs, bois carbonylés...)

Rejets directs d'eaux usées dans les 3 ports de plaisance (2 120 places) à Jard-sur-Mer, aux Sables d'Olonne et à Talmont

Absence de zone de carénage aménagée aux Sables d'Olonne (port de pêche, port de plaisance)

Absence de dispositif d'assainissement dans le port de commerce des Sables d'Olonne

Assainissement collectif : 26 stations d'épuration collectives dans le territoire ; rendement global de 44 % pour les nitrates, de 71 % pour le phosphore ; pas d'assainissement collectif à Sainte-Foy; stations de Talmont-Les Arcettes et de Saint-Mathurin en limite de capacité; saturation de la station d'épuration communautaire des Sables d'Olonne et très mauvais fonctionnement du réseau : problèmes de réseau à La Chapelle-Achard et à la Mothe-Achard : production de boues utilisées majoritairement en agriculture : 3 communes non conformes à la directive Eaux résiduaires urbaines ; 9 stations d'épuration situées sur la côte dont 66 % des rejets en volume vont à la mer Assainissement non collectif: 1 commune n'ayant pas réalisé l'étude de zonage (Sainte-Foy); 23 % de la population du bassin-versant concernée; 15 % des logements

selon l'Agence de l'eau, 20 % de points noirs

Fuites au niveau des bâtiments d'élevage majoritairement sur les sièges d'exploitation dont la mise aux normes n'est pas achevée : 80% des exploitations.

- L'abreuvement des animaux dans les cours d'eau (notamment en amont du Gué Châtenay) : apport de fines venant de l'affaissement des berges par piétinement, colmatage des fonds, pollution d'origine organique
- Pratiques agricoles aggravant l'érosion des sols : colmatage des fonds.

Contamination bactériologique par une fumure organique en excès

Les autres phénomènes

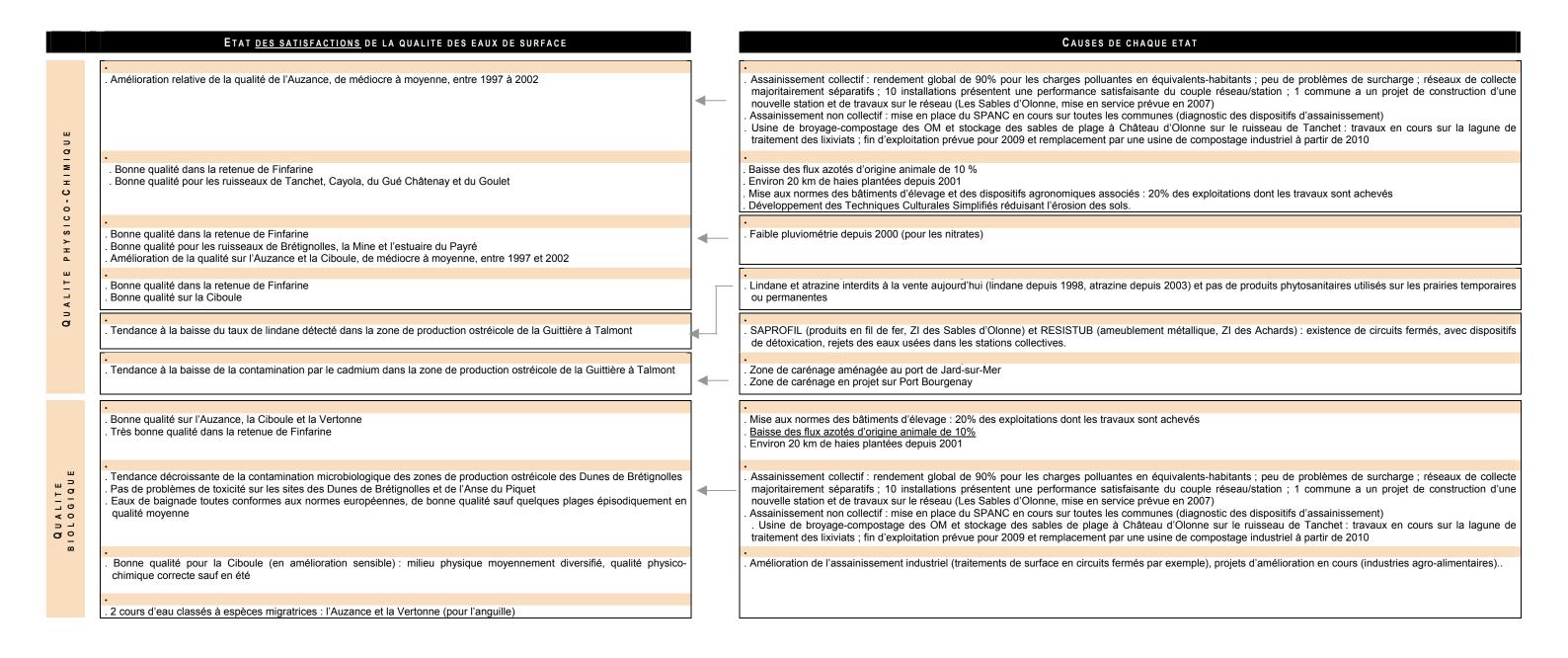
Les causes climatiques : faible pluviométrie, fort ensoleillement ⇒ faibles débits, évaporation, augmentation de la température de l'eau ⇒ genèse de pollutions bactériennes L'introduction d'espèces indésirables

IDEA Recherche & GEOMATIC Systèmes = Rapport final = Mai 2006

Syndicat Mixte du SAGE Auzance-Vertonne

SAGE Auzance-Vertonne

ENJEU: AMELIORER LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE



IDEA Recherche & GEOMATIC Systèmes = Rapport final = Mai 2006

ENJEU: AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE SYNTHESE Bocage présent Zone côtlère: Falbles débits, falbles Marais riche mais sensible. capacités autoépuratrices Assainissement collectif important Elevage bovin Important Falbles débits, falbles capacités Assainissement individuel autoépuratrices abondant Milleu Ittoral Bonne qualité, Agriculture céréalière, mais pression touristique Assainissement autonome et et portuaire collectif ponctuels, Faibles débits, faibles capacités autoépuratrices Elevage bovin important Assainissement individuel abondant Faibles débits, faibles capacités autoépuratrices SAGE Auzance -Vertonne / Idéa Recherche / Géomatic Systèmes / Fond cartographique Bd carthage

Syndicat Mixte du SAGE Auzance-Vertonne Diagnostic global

5.3. Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et gestion quantitative de la ressource

A - Ce qu'en disent les experts

La quantité d'eau potable, une préoccupation majeure au niveau départemental

Les aspects quantitatifs de l'approvisionnement en eau potable sont une préoccupation de premier plan, à l'échelle du territoire du SAGE comme à celle du département. Les années 2003 puis 2005 ont été particulièrement difficiles. Début octobre 2005 par exemple, il restait en stock l'équivalent de trois semaines de consommation ; sans pluie à la fin du mois, la situation devenait catastrophique.

Vendée Eau, syndicat départemental, travaille depuis 2000 à la sécurisation de l'approvisionnement à l'échelle départementale. Faute de solutions alternatives conséquentes et raisonnables sur le plan économique, le schéma directeur d'alimentation en eau potable, en cours d'élaboration, privilégie les interconnexions entre les zones de production (transferts d'eau brute) et la création de retenues pour atteindre les prévisions de consommation à l'horizon 2025. Le barrage en projet sur l'Auzance ne résoudra d'ailleurs le problème d'approvisionnement que jusqu'en 2015. La recherche de solutions alternatives doit se poursuivre. Le dessalement de l'eau de mer est une piste de travail pour le futur.

Un territoire fortement déficitaire en eau potable

Le territoire du SAGE Auzance-Vertonne ne dispose que d'une ressource : la retenue de Sorin-Finfarine, située sur le cours du Gué Châtenay, qui représente une réserve d'eau brute de 1,5 millions de m³. L'usine de production associée, installée sur la commune du Poiroux, produit une quantité d'eau potable variable en fonction des conditions climatiques annuelles et donc du taux de remplissage de la retenue. Globalement cette quantité d'eau produite diminue depuis 1998 (-24 %). Elle est toujours inférieure aux besoins du territoire : le déficit annuel est d'environ 2,5 millions de m³.

Le territoire et, notamment le littoral, sont ainsi alimentés à 40 % à partir d'autres centres de production du département : Jaunay, Graon, Moulin-Papon et Marillet.

Pourtant la marge d'économie d'eau permise par l'amélioration du réseau de distribution a déjà été utilisée. Les pertes sur le réseau de distribution sont faibles, le rendement est bon, supérieur à 84% sur l'ensemble du territoire.

Des besoins très saisonniers et en augmentation

La répartition territoriale des activités humaines présentes sur le territoire du SAGE est nette : un arrière-pays bocager rural, une frange littorale plus urbanisée et dédiée au tourisme estival intense, et trois pôles d'activités (Talmont, La Mothe-Achard, Les Sables d'Olonne). Les besoins domestiques et touristiques (environ 6,1 millions de m³ par an), agricoles (environ 6,5 millions de m³ par an) et industriels sont donc considérables pour cette zone.

Compte-tenu du dynamisme et de l'attractivité du territoire, notamment dans sa partie littorale mais aussi le long de l'axe allant des Sables d'Olonne à La Roche-sur-Yon, ces besoins sont en augmentation constante. A titre d'exemple, les prélèvements des abonnés consommant plus de 6 000 m³ par an dans le réseau AEP ont progressé de 37 % entre 2000 et 2004. Il s'agit essentiellement d'établissements d'accueil touristique et d'industries agro-alimentaires. Un autre indice intéressant concerne le nombre d'abonnés au service d'eau, qui a lui augmenté de 6 % entre 2000 et 2004, ce qui représente une moyenne de 6 000 nouveaux branchements par an. Les surfaces irriguées se sont également accrues : + 44 % entre 1998 et 2003, principalement pour le maïs grain et l'ensilage.

Une autre caractéristique majeure de ces besoins réside dans leur caractère très saisonnier : l'été concentre les pics de prélèvements, qu'ils soient d'origine domestique, touristique ou agricole.

Des possibilités pourtant limitées

Dans l'état actuel des connaissances, les possibilités de développer la ressource en eau potable sur le territoire du SAGE semblent se réduire à la création d'une retenue dans la vallée de l'Auzance.

Le potentiel en eaux souterraines, dont l'investigation est en cours, apparaît peu prometteur ; il pourrait servir d'appoint mais en aucun cas constituer la ressource complémentaire principale. Les interconnexions entre retenues (transferts d'eau brute), dont la réalisation est prévue pour 2006, et l'utilisation de l'eau de carrières, semblent également insuffisantes en cas de sécheresse prononcée. La « solution Loire » et le dessalement de l'eau de mer soulèveraient encore de nombreuses difficultés, notamment d'ordre économique et technique.

En dehors de l'utilisation de l'eau de mer, ces différentes solutions présentent également l'inconvénient d'éloigner les sites de production des lieux de consommation privilégiée.

B - Ce qu'en disent les acteurs

Une forte crainte de la rupture d'approvisionnement en eau potable

La préoccupation de l'alimentation en eau potable est ancienne et importante sur le territoire du SAGE. Pour les élus et les représentants de l'administration, c'est une charge mentale constante.

Face à ce déficit chronique, qui risque de limiter le développement territorial, une grande partie des acteurs du territoire affirment avec pragmatisme que la création d'une nouvelle retenue s'impose. Les conditions sont d'ailleurs déjà réunies : le terrain est acquis, le financement existe, la technique est au point.

Ils s'accordent en effet à penser que l'utilisation de ressources alternatives soulèverait des difficultés rédhibitoires à ce stade. Concernant les ressources souterraines en particulier, leur faiblesse est un fait qui semble acquis par une majorité d'acteurs.

Des activités économiques très dépendantes de la ressource en eau

Aux yeux des acteurs, l'agriculture, le tourisme et l'industrie agro-alimentaire sont des activités prépondérantes sur le territoire du SAGE; elles ne doivent pas être menacées par la pénurie d'eau. Elles sont toutes les trois grandes consommatrices d'eau. De plus, pour certaines d'entre-elles, cette eau doit être de bonne qualité. C'est notamment le cas de la transformation des produits alimentaires mais aussi par exemple de l'abreuvement des animaux d'élevage.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'agriculture, les systèmes d'exploitation les plus répandus dans le bocage, fondés sur l'élevage bovin, sont fortement dépendants de l'irrigation, qui permet de sécuriser l'approvisionnement fourrager. Dans le sud du territoire, secteur plus céréalier, l'irrigation permet de dégager des marges plus importantes sur la culture du maïs.

Les représentants des usagers grands consommateurs d'eau considèrent majoritairement que la consommation d'eau liée à leurs activités respectives est légitime car elles sont une source de richesse importante pour le territoire.

Vers un développement durable ?

Cependant la présence sur un même territoire d'activités fortement consommatrices d'eau génère inévitablement des tensions, d'autant que les pics de consommation (agriculture et tourisme) correspondent aux périodes où la ressource est la plus rare.

De façon plus radicale, certains acteurs se posent la question du mode de développement. Le tourisme peut-il se développer de manière illimitée sur la côte vendéenne ? Le développement exponentiel de l'habitat, souvent à destination de retraités, est-il positif à moyen terme ? Les cultures irriguées sont-elles encore socialement acceptables en période de pénurie d'eau durable liée au changement climatique ?

Il ressort de certains de ces propos la nécessité de mener une réflexion pour trouver un équilibre entre développement économique et préservation de la ressource en eau.

Explorer et développer le champ des économies d'eau

A plus court terme, et parallèlement à la construction d'une retenue pour résoudre le problème d'alimentation en eau potable, une forte demande s'exprime quant à la mise en œuvre de mesures efficaces et généralisées d'économie d'eau. Au-delà des économies liées aux comportements, dont <u>certains</u> s'accordent à dire qu'elles ont été largement partagées durant l'été 2005, il s'agirait ici de réfléchir à des dispositifs qui permettraient de soulager les prélèvements d'eau potable en affectant de l'eau recyclée et/ou de pluie à certains usages.

Cependant cette stratégie doit être mûrement réfléchie car elle ne doit pas aggraver la fragilité de la ressource : ainsi une sécheresse grave et durable pourrait se traduire par un report massif sur le réseau d'eau potable pour remplir les dispositifs de récupération d'eau.

30

Syndicat Mixte du SAGE Auzance-Vertonne Diagnostic global

A - Ce qu'en disent les experts

■ Des prélèvements agricoles faiblement concurrents de la production d'eau potable

Les prélèvements agricoles se font très majoritairement en-dehors du réseau AEP. Seuls 350 000 m³ d'eau potable étaient ponctionnés par l'agriculture sur le réseau en 2004, principalement pour abreuver les animaux. La retenue de Sorin-Finfarine n'est pas du tout utilisée pour l'irrigation. C'est pourquoi l'activité agricole ne concurrence pas directement la production d'eau potable.

Les 6,2 millions de m3 qui constituent l'essentiel des prélèvements proviennent donc de ressources « propres », soit superficielles (retenues collinaires, retenues sur cours d'eau...) pour 2/3 des volumes, soit souterraines (forages dans la nappe surtout localisés dans la partie sud du territoire) pour le 1/3 restant. En période de sécheresse durable, l'existence de ces différent dispositifs peut retarder voire compromettre le remplissage des retenues à destination de production d'eau potable.

■ Des prélèvements dits industriels majoritairement dans le réseau d'eau potable

Les entreprises, qu'il s'agisse d'accueil touristique ou d'activités industrielles à proprement parler, sont à l'inverse fortement tributaires du réseau AEP. A l'exception d'une sablière qui utilise l'eau d'une retenue collinaire et de deux établissements qui disposent de forages, la très grande majorité d'entre-elles s'alimentent dans le réseau. Le type d'activités explique cette forte dépendance à l'eau potable : industries agro-alimentaires et hôtellerie de plein air constituent l'essentiel des abonnés de plus de 6000 m³ par an.

Une qualité moyenne de la ressource en eau

La fragilisation de la ressource en eau est également due à sa qualité très moyenne sur l'ensemble du territoire. En-dehors de la retenue de Sorin-Finfarine, qui bénéficie d'une eau de bonne qualité (moyenne pour les paramètres matières organiques, produits phytosanitaires, fer et manganèse), les ressources avérées (nappe de Talmont) ou potentielles (Auzance) présentent des altérations non négligeables de leur qualité. L'Auzance est ainsi polluée par les matières organiques et oxydables, les matières phosphorées et les nitrates ; l'absence de suivi des produits phytosanitaires peut être notée. La tendance est cependant à l'amélioration de sa qualité. Quant à la nappe de Talmont, elle présente des concentrations de nitrates en augmentation régulière, qui approchent les 25 mg/l à l'heure actuelle sans qu'aucun infléchissement de la courbe ne soit visible. L'autre problème de la nappe réside dans la présence de manganèse en concentrations importantes, dont l'origine reste inexpliquée.

Un régime très irrégulier, marqué par des assecs importants

Le régime hydrologique des cours d'eau du territoire est marqué par des étiages sévères qui vont fréquemment jusqu'à l'assec. Ainsi la Ciboule ne présente aucun écoulement en moyenne 36 jours par an. En l'absence des résultats du suivi hydrologique, on ne connaît pas ce chiffre de manière exacte pour l'Auzance. L'observation des cours d'eau par les agents du CSP notamment confirme l'existence assez généralisée de ce phénomène sur le territoire.

A l'opposé, des « zones-tampons » disparaissent notamment dues à :

- des entretiens parfois trop drastiques des bords de cours d'eau en amont.
- l'utilisation croissante des grands loirs du marais des Olonnes à des fins de loisirs et notamment de chasse : pour ce faire, des buttes sont érigées, qui empêchent l'eau des zones ennoyées en permanence de déborder vers les grands loirs.

Toutes ces évolutions rendent la gestion des crues plus délicate et augmentent les risques que les zones urbanisées soient affectées par des inondations.

Cependant, les crues ne semblent pas poser de problèmes ces dernières années. Les éventuelles inondations que des afflux d'eau brutaux pourraient occasionner sont évitées grâce :

- aux retenues (cas du Gué Châtenay), dont l'une des fonctions est l'écrêtement de crues,
- ou aux marais, dans lesquels le maniement des écluses et l'existence de grands loirs, parfois menacée, permet de gérer l'étalement de l'eau.

B - Ce qu'en disent les acteurs

Une gestion des flux délicate dans les marais, entre intérêts privé et collectif

La gestion des niveaux d'eau dans les marais est d'une grande complexité car elle fait intervenir de nombreux facteurs : météorologie, amplitude des marées, mouvements d'écluses et de portes, débit des cours d'eau en amont... L'équilibre entre les prises d'eau salée et les apports d'eau douce intéressants à certaines périodes de l'année est délicat à trouver. Par ailleurs cette gestion conjugue des aspects privés, liés au fonctionnement et à l'entretien de chaque marais, avec des aspects collectifs (entretien des cordes d'intérêt collectif, mouvement des portes et écluses collectives)... La dimension collective de la gestion des marais relève elle-même de plusieurs instances aux prérogatives strictement définies mais très dépendantes les unes des autres.

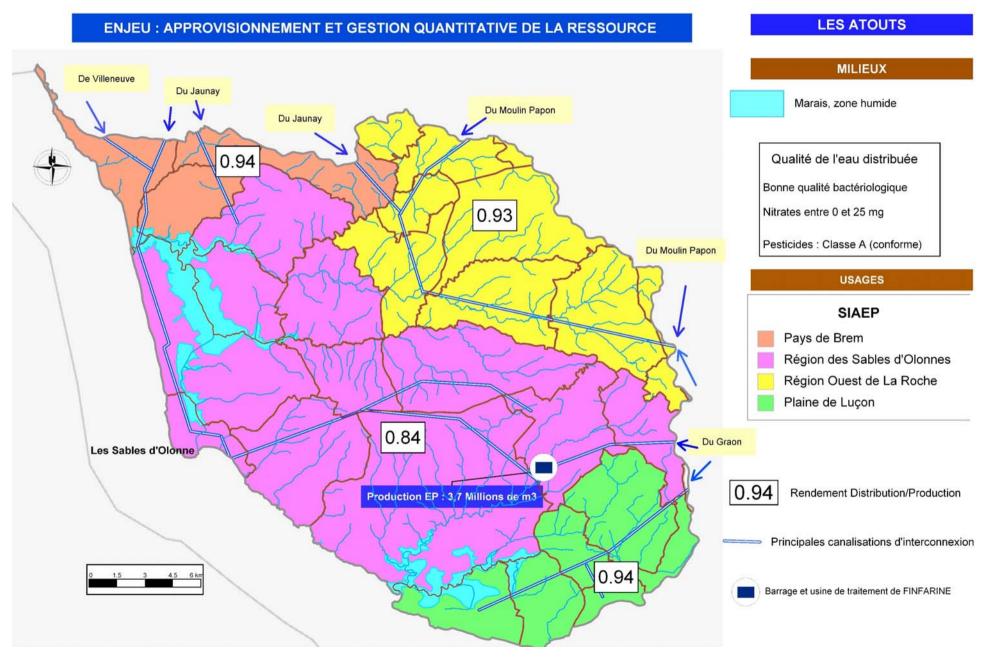
Ainsi dans le marais de la Gachère interviennent la DDE (mouvement des écluses), le Syndicat Mixte des marais (entretien des cordes d'intérêt principal), le Syndicat des marais de la Gachère (entretien des cordes d'intérêt secondaire et mouvement des autres portes).

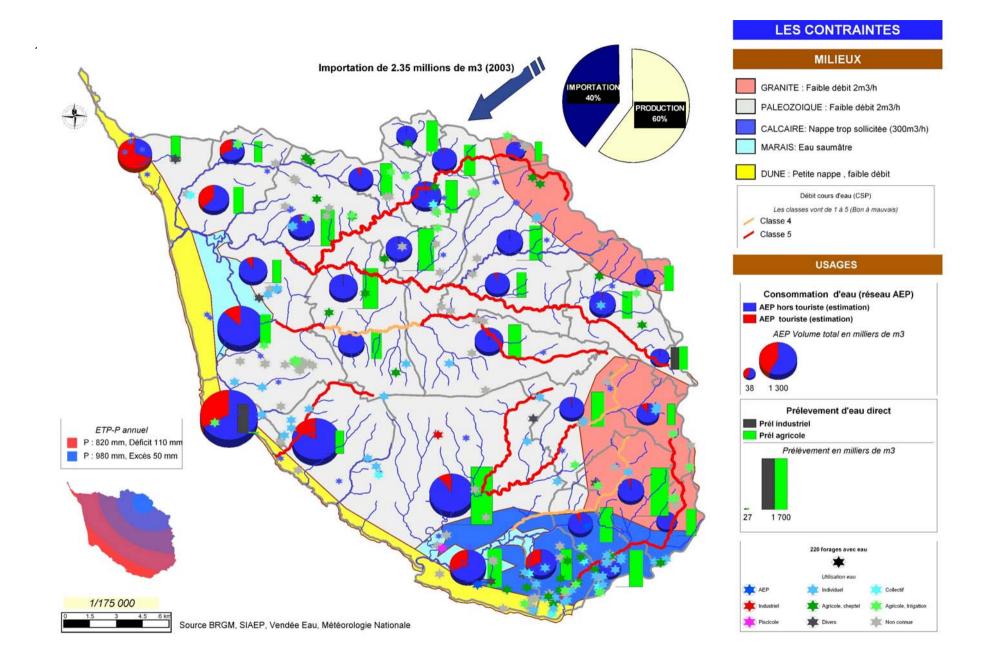
Le cas du marais du Payré est particulier et se distingue de celui de la Gachère par l'absence de portes collectives. Néanmoins des problèmes de gestion hydraulique existent en raison de la présence de la dune du Veillon qui barre l'entrée de l'estuaire et y entraîne des problèmes de sédimentation : de ce fait l'effet de chasse est insuffisant dans les marais et cela pose des problèmes de dépôts et de pollution.

Des demandes de solidarité amont/aval

En raison du mélange des eaux douces et salées selon une alchimie complexe et variable dans l'année, les marais à poissons sont des milieux très productifs. C'est pourquoi leurs propriétaires sont sensibles au respect de cet équilibre et expriment le besoin d'une solidarité entre l'amont et l'aval, sous la forme d'un apport constant et le plus régulier possible d'eau douce : les crues subites, le non-respect des débits d'étiage sont ici pointés.

IDEA Recherche & GEOMATIC Systèmes = Rapport final = Mai 2006





Syndicat Mixte du SAGE Auzance-Vertonne

SAGE Auzance-Vertonne

ENJEU: SECURISER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET GERER QUANTITATIVEMENT LA RESSOURCE

EAUX SOUTERRAINES ETAT DES ALTERATIONS DE LA RESSOURCE EN EAU CAUSES DE CHAQUE ETAT Aucun captage d'eaux souterraines à des fins d'AEP dans le territoire Contexte géologique : sur presque tout le territoire (sauf partie sud), socle granitique ou schisteux du massif armoricain, nappes de socle Environ 200 forages en activité (dont 75 n'ont pas d'usage connu) difficilement exploitables (débits faibles), relativement bien connues mais peu suivies du fait de leurs faibles potentialités (un piézomètre à la Mothe-Achard) Prélèvement annuel moyen pour l'irrigation dans les ressources souterraines égal à 2 Mm³ Irrigation largement pratiquée dans le secteur : 11,4% de la SAU (+ 300% entre 1988 et 2000), principalement pour le maïs grain et . Une cinquantaine de puits ou forages agricoles recensés pour l'irrigation et l'abreuvement Utilisation majoritaire de dispositifs mobiles par aspersion . Localisation privilégiée sur le secteur de la CC du Pays des Achards et de la CC du Pays Talmondais Zone d'élevage bovin (lait et viande) et de cultures céréalières essentiellement : l'irrigation sécurise l'alimentation du troupeau (secteur peu propice à la croissance de l'herbe) Fort développement des forages et puits à usage privé dans les années 90. . De nombreux puits ou forages privés à usage domestique non soumis à déclaration (consommation < 1000 m3/ an); une cinquantaine de puits ou forages pour les particuliers déclarés . Quelques forages exploités par les collectivités locales (environ 7) Tendance à la hausse du taux de nitrates dans la nappe de schistes de Talmont : proche de 25 mg/l Lessivage de nitrates lié à la fumure azotée organique et minérale (pollution diffuse) et aux fuites de bâtiments d'élevage (pollution Dépassements chroniques et importants de la norme (0.05 mg/l) liée au manganèse dans la nappe de schistes de Talmont : pics supérieurs à 5 mg/l Reliquats des cultures . Vulnérabilité de la masse d'eau souterraine Auzance - Vertonne - Petits côtiers au regard des critères de la DCE ; doute quant à la probabilité de respecter les objectifs pour les nitrates principalement Forte présence de manganèse dans les schistes graphiteux CAUSES DE CHAQUE ETAT Un potentiel à confirmer Forte probabilité de respecter les objectifs de la DCE pour la masse d'eau souterraine Auzance - Vertonne - Petits côtiers. Petit secteur calcaire dans le sud du territoire autour de Talmont, potentialités hydrogéologiques intéressantes (un point de suivi qualité à QUANTITATIF Potentiel de 1 Mm³ Talmont) Peu de prélèvements industriels (80 000 m³): 2 entreprises enregistrées (Société de courses de Talmont Saint-Hilaire et Prélèvements industriels surtout sur le réseau AEP

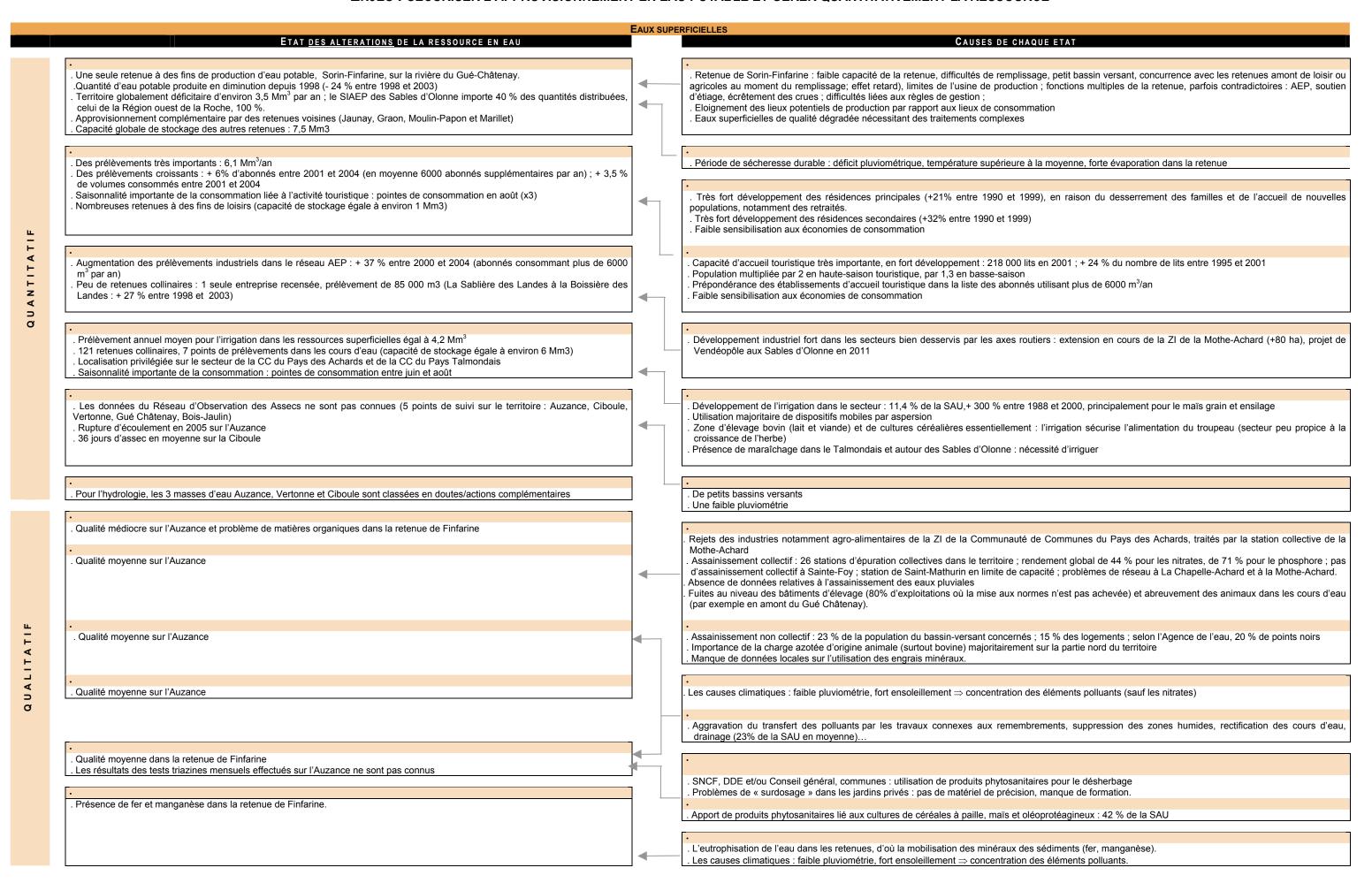
IDEA Recherche & GEOMATIC Systèmes = Rapport final = Mai 2006

34

Zoo des Sables d'Olonne)

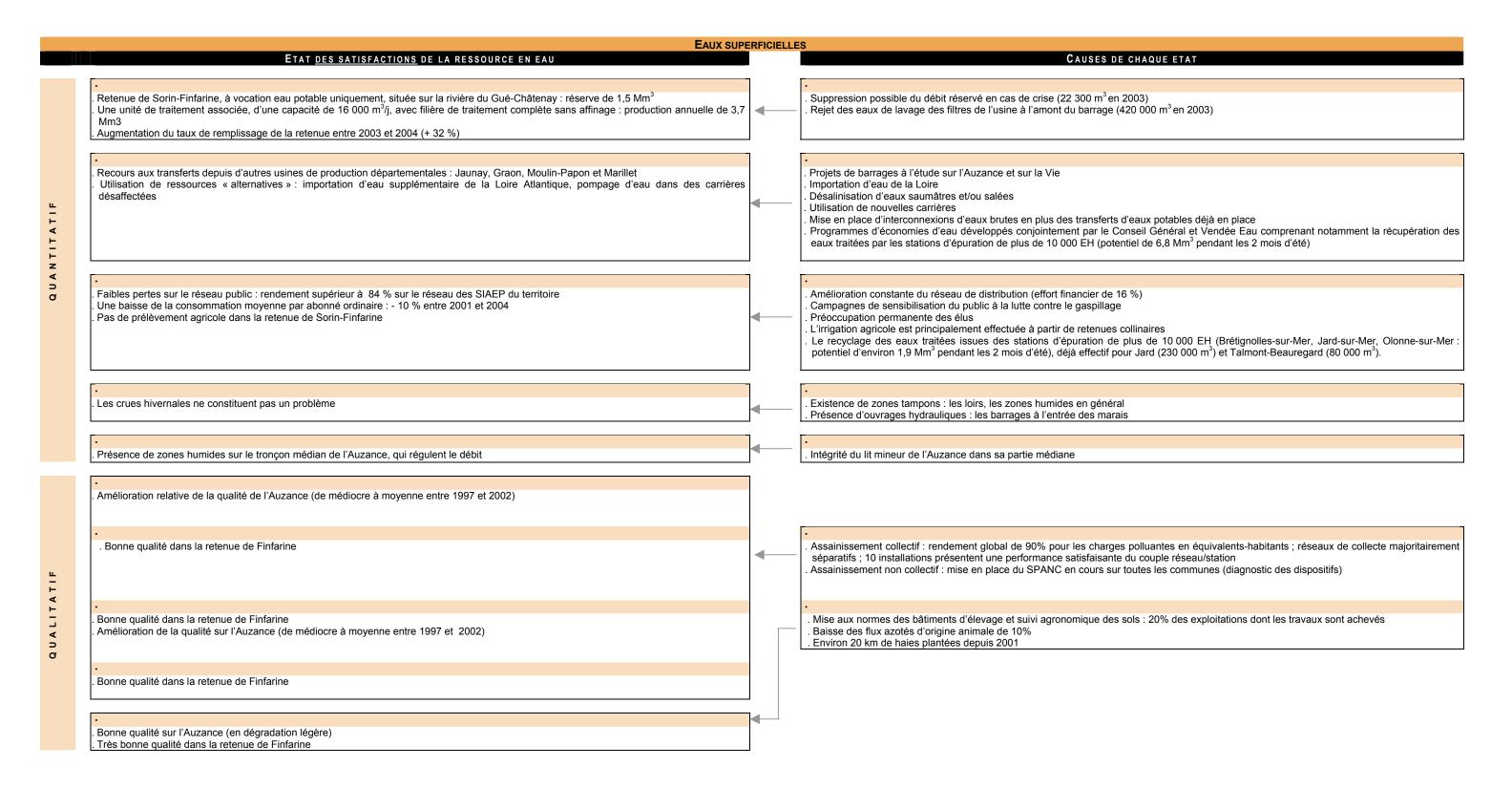
Syndicat Mixte du SAGE Auzance-Vertonne

ENJEU: SECURISER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET GERER QUANTITATIVEMENT LA RESSOURCE

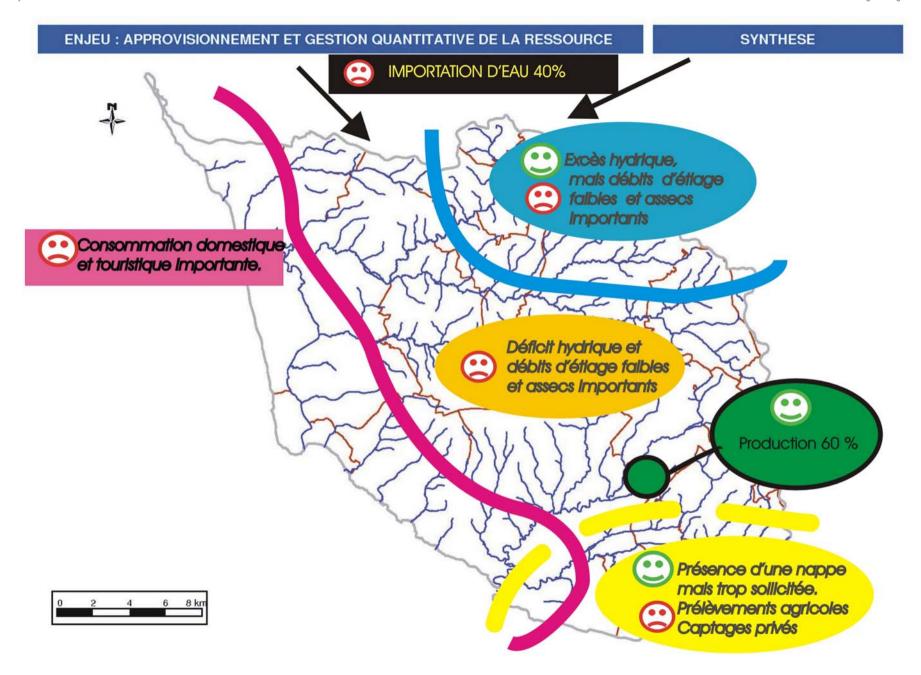


IDEA Recherche & GEOMATIC Systèmes = Rapport final = Mai 2006

ENJEU: SECURISER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET GERER QUANTITATIVEMENT LA RESSOURCE



IDEA Recherche & GEOMATIC Systèmes = Rapport final = Mai 2006



Syndicat Mixte du SAGE Auzance-Vertonne SAGE Auzance-Vertonne Diagnostic globa

5.4. Préservation et restauration des milieux aquatiques

A - Ce qu'en disent les experts

Des habitats dégradés dans les cours d'eau principaux et les zones humides

Les données du REH (Réseau d'Evaluation des Habitats) mis en place par le CSP sur les cours d'eau principaux, ainsi que les résultats de calculs d'IBGN (Indice Biologique Global Normalisé), témoignent d'un potentiel intéressant mais font le constat de la dégradation et de la faible diversité des habitats aquatiques et semi-aquatiques du territoire. Le fonctionnement des écosystèmes est notamment perturbé par :

- des atteintes physiques aux cours d'eau, qui modifient les faciès d'écoulement,
- l'entretien souvent sévère des berges et des ripisylves, qui entrave ou supprime leur rôle de régulateur d'écoulement, de piégeage de produits polluants ou de refuge biologique,
- la multiplication des retenues collinaires destinées à l'irrigation et des plans d'eau de loisirs, qui détruisent le chevelu hydrographique, fondamental pour le maintien d'une eau de qualité et la qualité biologique des milieux,
- la disparition des zones humides, à la fois régulatrices des crues, lieux à potentiels biologiques importants (zones de reproduction et d'alimentation pour la faune) et lieux d'épuration des éléments polluants (dénitrification, recyclage de la matière organique...),
- la mise en place de dispositifs (digues, levées...) qui empêchent le lit majeur de jouer le rôle de « zone-tampon » et entrainent la disparition de milieux rares (prairies subhalophiles par exemple),
- mais aussi par les différentes pollutions physico-chimiques de l'eau.

Les données disponibles actuellement concernent les principaux cours d'eau du territoire : Auzance, Ciboule, Vertonne, bassinversant du Gué Châtenay, Tanchet, Goulet. Les ruisseaux côtiers font actuellement l'objet d'investigations complémentaires.

Une population piscicole intéressante

Bien que dégradés sur l'Auzance et la Ciboule, les peuplements piscicoles présentent un intérêt non négligeable avec notamment la présence d'espèces plus ou moins migratrices telles que l'anguille, la plie, le mulet.... L'anguille est observée sur l'ensemble du territoire, la plie remonte au moins jusqu'au Girouard, station de suivi du RHP (Réseau Hydrobiologique et Piscicole) située sur la Ciboule. La présence de ces espèces est un indice de la vitalité du milieu; elles prouvent notamment l'absence d'obstacles infranchissables.

L'intérêt écologique des petits cours d'eau côtiers, des marais et des estuaires

L'ensemble des « petits » cours d'eau côtiers du territoire est d'un grand intérêt écologique, faunistique et floristique. Les zones de bas-fonds sont conservées en prairies. La ripisylve est souvent très fournie et présente une grande diversité d'espèces. On y trouve aussi certaines espèces animales protégées telles que la Loutre. Enfin le peuplement piscicole de ces ruisseaux jouit d'une certaine forme d'endémisme qui lui confère là encore un intérêt scientifique particulier.

Quant aux marais, notamment les plats, ils servent d'aires d'accueil et de lieux de nourrissage à de nombreux échassiers. Mais le creusement de ces anciens marais-salants en marais à poissons favorise le développement d'espèces prédatrices de poissons telles que le héron et le cormoran.

Le bassin des Olonnes est caractérisé par une extrême diversité de milieux, dont certains très rares (bourbes, mares dunaires...). Enfin le bassin du Payré constitue le site le mieux conservé de la côte vendéenne et forme un ensemble remarquable d'un point de vue géologique et écologique.

Des objectifs DCE non atteints pour ce qui concerne la morphologie

Certaines des dégradations notées dans les paragraphes précédents expliquent que l'état des lieux réalisé dans le cadre de la révision du SDAGE Loire-Bretagne prévoit que l'Auzance, la Vertonne et la Ciboule n'atteignent pas les objectifs de bon état pour ce qui concerne leur morphologie.

B - Ce qu'en disent les acteurs

Un territoire ponctué de milieux remarquables et très divers

Les acteurs du territoire sont globalement conscients et satisfaits d'habiter un lieu où il fait bon vivre, où grâce à la proximité de la mer, « on n'a jamais trop chaud, ni trop froid ». Bien que les écosystèmes dans leur ensemble soufrent d'une certaine forme de dégradation, la partie bocagère du territoire est encore d'une grande qualité paysagère tandis que la partie littorale est ponctuée de nombreux milieux remarquables.

Certains acteurs insistent sur la nécessité de préserver ces écosystèmes rares et menacés notamment par l'urbanisation et le tourisme (marais, cours d'eau côtiers, mares dunaires, bourbes...).

Les marais, un espace en équilibre instable

Les marais, dans leur configuration actuelle, résultent de siècles de travaux d'aménagement et de pratiques évolutives au fil du temps. Dédiés dans un premier temps à la production de sel, ils ont été progressivement transformés en marais à poissons avec le déclin de l'économie saline.

Aujourd'hui encore les pratiques évoluent : automatisation des portes, mécanisation de l'entretien des cordes, abandon de l'élevage comme mode d'entretien des bossis au profit du brûlage, déprise et enfrichement de certaines parties du marais, mouvements d'ouverture et de fermeture moins fréquents...

C'est pourquoi la maîtrise de la circulation et des niveaux d'eau dans les marais n'est jamais acquise. Elle fait l'objet de remises en cause et d'ajustements constants pour tenter de satisfaire tous les usages : la production de poissons, celle de sel, l'évacuation des eaux du bassin-versant en cas de fortes pluies, la protection des espaces urbanisés contre les crues... Cette gestion nécessite une grande disponibilité et une attention constante aux phénomènes naturels (marées, météorologie...).

Les marais, un territoire aux frontières floues

Dans les marais, le milieu aqueux est un subtil mélange d'eau douce et d'eau salée. Ces eaux saumâtres, qui font la transition entre la mer et les rivières, sont mises à profit par les espèces migratrices telles que l'anguille. Mais d'autres poissons marins comme la plie, le mulet ou encore le turbot et le bar s'y trouvent également très bien. Ainsi les marais constituent-ils une zone de transition, un gradient écologique, propice au développement des poissons.

Dans les marais, la séparation du domaine public maritime et du domaine privé n'est pas toujours évidente à définir, ce qui entretient un certain flou juridique et peut entraîner des situations cocasses. Par exemple l'Etat s'est récemment rendu compte du fait que les concessions des ostréiculteurs professionnels de la Gachère n'étaient pas installées sur le Domaine Public Maritime. Cette situation leur pose un problème pour exercer leur activité en toute légalité et des mesures doivent leur être proposées à court terme. La double-composante privée et collective de la gestion des marais participe également de cet imbroglio juridique.

Enfin, ce milieu est source de conflits d'usage. Pour exemple, la conchyliculture subit directement les impacts des reiets urbains de proximité.

Flou écologique, flou juridique, flou socio-économique font des marais une zone de conflits potentiels.

Un précédent avec Natura 2000

Un conflit a effectivement éclaté au moment de la mise en place d'une zone spéciale de conservation dans le cadre du réseau européen Natura 2000. Les propriétaires de marais à poissons comme les élus se sont opposés à cette démarche jugée trop conservatrice pour des raisons différentes d'ailleurs. Aujourd'hui la situation est figée dans l'attente de nouvelles orientations de la DIREN.

Mais cet échec sert surtout d'exemple pour illustrer ce que refusent les acteurs locaux, y compris dans la démarche du SAGE : un plan de gestion motivé par les seuls arguments écologiques et qui ne tiennent pas compte des intérêts économiques, touristiques et/ou privés.

Syndicat Mixte du SAGE Auzance-Vertonne SAGE Auzance-Vertonne Diagnostic global

A - Ce qu'en disent les experts

Des problèmes de pollutions naturelles et domestiques dans les marais

En l'absence de suivi des paramètres physico-chimiques dans les marais, il est difficile d'appréhender l'évolution de la qualité de l'eau des marais. Ils sont cependant alimentés en partie par des cours d'eau qui recueillent l'ensemble des pollutions générées dans les bassins-versants amont.

Les marais des Olonnes constituent ainsi l'exutoire incontournable de nombreux rejets : ceux des stations d'épuration situées en amont (Brem-Brétignolles, Vairé, Ille d'Olonne...) ou en aval (Sables d'Olonne), ceux de la seule commune non équipée de dispositif d'assainissement collectif (Sainte-Foy), et l'ensemble des rejets des logements non raccordés, disposant ou non d'un équipement de traitement, rejets dus à l'activité agricole (cultures, élevage...).

Il en va de même dans les marais du Payré, situés juste à l'aval de la ville de Talmont-Saint-Hilaire.

Ces pollutions d'origine anthropique sont très probablement aggravées par des phénomènes naturels d'ordre climatique (concentration des éléments polluants à cause de l'évaporation) et par le faible renouvellement des eaux (partie médiane des marais des Olonnes, marais du Payré). La progression de la dune du Veillon dans l'estuaire du Payré limite ainsi fortement l'effet de chasse dans les marais. Au nord, ce sont plutôt les ouvrages hydrauliques successifs et la modification des pratiques de gestion qui expliquent la mauvaise circulation de l'eau.

Ces conditions entraînent l'eutrophisation des marais. Le phénomène est très visible puisqu'il se manifeste sous la forme de développements algaux filamenteux. Il peut aller dans certaines conditions jusqu'à provoquer la mort des poissons par anoxie. On parle alors de phénomènes dystrophiques.

Il n'en reste pas moins vrai que les marais à poissons sont des milieux très productifs favorables à un grossissement très rapide des poissons et à une excellente qualité de la chair.

Une masse d'eau littorale de bonne qualité

Si les eaux de transition provenant des cours d'eaux côtiers peuvent temporairement, en conditions défavorables, apporter une charge polluante importante, elles ne semblent pas affecter profondément la qualité des eaux littorales.

Les ports de pêche, de commerce et de plaisance sont des lieux de concentration d'éléments polluants. On trouve notamment du cuivre dans les sédiments de Port-Bourgenay, associé au zinc, aux hydrocarbures et aux HAP dans les ports des Sables.

Mais globalement, la masse d'eau littorale Vendée-Les Sables d'Olonne est considérée comme ayant de fortes probabilités de respecter les objectifs de bon état en 2015.

Des contaminations bactériologiques des zones de production conchylicoles et des sites de pêche à pied

Les eaux de baignade du territoire sont globalement de qualité satisfaisante. Seule la plage des Sables d'Olonne est qualifiée de vulnérable en raison notamment de la présence de la station d'épuration communautaire qui rejette dans le chenal. La construction d'une nouvelle station pour 2007 devrait résoudre en grande partie le problème.

Les eaux conchylicoles du territoire du SAGE sont toutes classées en zone B. La zone de production de la Guittière à Talmont comme celle de la Gachère pâtissent de contaminations bactériologiques épisodiques en cas de fortes pluies.

Les sites de pêche à pied des Sables d'Olonne sont fermés depuis quelques années. Ceux de Brétignolles-sur-Mer subissent des restrictions ponctuelles. Le site des Rochers Verts à Brétignolles rencontre des problèmes de toxicité due au Dynophysis.

B - Ce qu'en disent les acteurs

Une perception antagoniste des cours d'eau

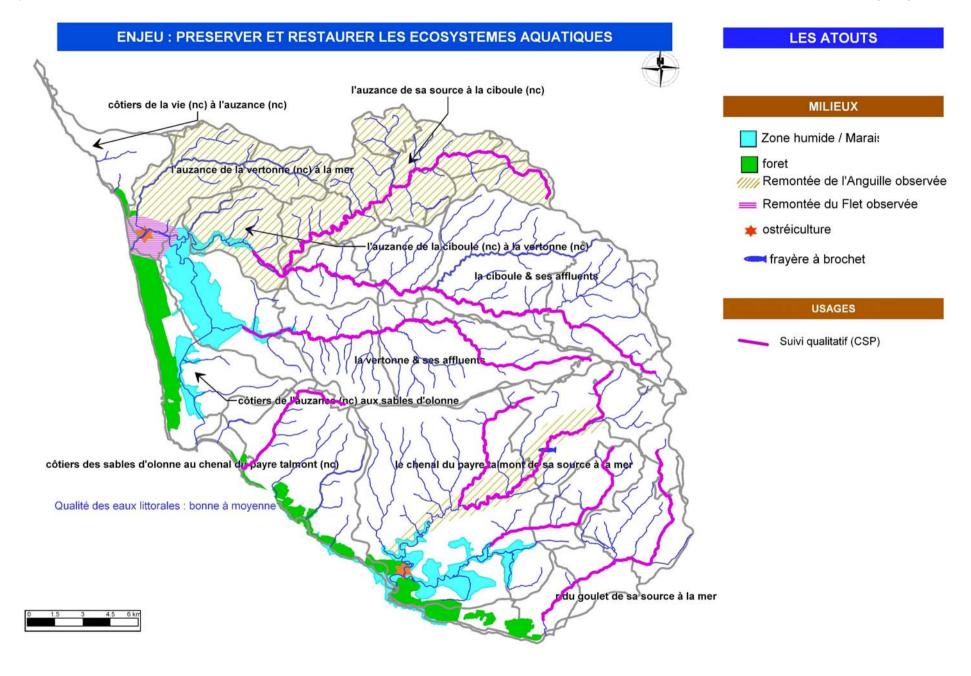
Le parcours propre à chaque individu fait naître une vision différenciée et très personnelle du cours d'eau. On peut ainsi distinguer une première catégorie d'acteurs, qui voit le cours d'eau comme un « chenal » qui permet d'évacuer l'eau et les rejets au plus vite. Une autre catégorie d'acteurs voit le cours d'eau comme une « source de vie » ; pour eux, la nature est « bien faite » et elle peut résoudre une grande partie des problèmes : régulation du débit du cours d'eau, autoépuration et dénitrification, développement de la biodiversité... D'autres enfin considèrent que l'eau est un élément indispensable pour maintenir et développer les activités humaines : irrigation, industrie, pêche, eau potable...

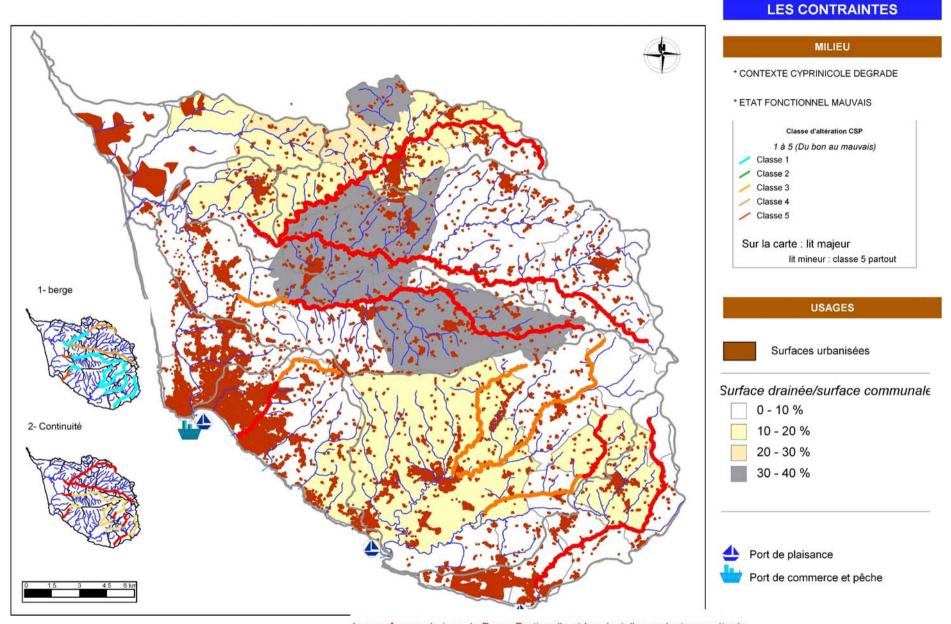
Une demande de solidarité amont/aval

Compte-tenu du caractère remarquable des milieux situés à l'aval des cours d'eau côtiers (marais, estuaires), certains acteurs expriment la nécessité de leur prise en compte par les activités exercées à l'amont. L'objectif est à la fois de préserver les milieux, mais aussi les usages particuliers qui y sont associés : élevage de poissons, production de sel, ostréiculture... Certaines de ces activités sont très sensibles aux diverses pollutions, et cette vulnérabilité est susceptible de générer des tensions, notamment entre ostréiculteurs et agriculteurs.

■ Ne pas oublier le sud!

Le projet barrage situé sur le cours de l'Auzance mobilise une grande partie des acteurs du territoire. Par ailleurs les données existantes dans les différents réseaux de suivi de la qualité de l'eau ou des milieux se concentrent sur les cours d'eau principaux, situés au nord (Auzance, Vertonne, Ciboule). Le Syndicat Mixte qui porte le SAGE est également établi sur la partie nord. De ce fait, certains acteurs craignent que la partie sud du territoire ne fasse pas l'objet d'une attention aussi soutenue que le nord. Ils attirent l'attention de l'équipe d'étude sur l'intérêt et les enjeux du bassin versant du Gué Châtenay et de l'estuaire du Payré.





Les surfaces urbaines de Brem, Bretignolle et Landevielle : cadastre en attente les bassins versants issus de la Bd Carthage

LES RIVIERES ET LES ZONES HUMIDES (SAUF LES MARAIS) ETAT DES ALTERATIONS DES MILIEUX AQUATIQUES CAUSES DE CHAQUE ETAT Qualité médiocre sur l'Auzance (en amélioration) et la Ciboule (stationnaire), mauvaise sur la Vertonn Saturation de la lagune de la ZI et de la station d'épuration de la Mothe-Achard, extension de la ZI de la Mothe-Achard (+ 80 ha) : projet de pré-traitement pour la Belle-Henriette, projet de statior (stationnaire) d'énuration industrielle nour la Fournée Dorée ZI de Talmont : projet de transfert et d'extension de la station d'épuration collective des Arcettes dans la ZI, station d'épuration du Patis rétrocédée à Harry's France Problèmes de matières organiques dans la retenue de Finfarine, non connus précisément ZI des Sables : eaux usées traitées par la station collective, mauvais rendements moyens, surtout pour l'azote ; nouvelle station en cours CET de déchets majoritairement industriels à Sainte-Flaive des Loups fermé depuis fin 2004. Qualité moyenne sur l'Auzance (stationnaire) et la Ciboule (en dégradation), mauvaise sur la Vertonne Assainissement collectif: 26 stations d'épuration collectives dans le territoire; rendement global de 44% pour les nitrates, de 71% pour le phosphore; absence d'assainissement collectif sur la commune de Sainte-Foy; stations de Talmont-Les Arcettes et de Saint-Mathurin en limite de capacité; saturation de la station d'épuration communautaire des Sables d'Olonne et très mauvais (stationnaire) . Qualité moyenne pour les ruisseaux de Brétignolles, du Girard, de Saint-Jean, du Jard et l'estuaire du Payré fonctionnement du réseau : problèmes de réseau à La Chapelle-Achard et à la Mothe-Achard : production de boues utilisées majoritairement en agriculture : 3 communes non conformes à la Qualité médiocre pour les ruisseaux du Brandeau et de la Mine directive Eaux résiduaires urbaines (Sables d'Olonne pour la collecte et le traitement, Talmont-Beauregard et Brem-Brétignolles pour le devenir des boues) Assainissement non collectif : 23% de la population du bassin-versant concernée : 15% des logements : 1 commune n'avant pas réalisé l'étude de zonage : selon l'Agence de l'eau, 20% de points noirs . Usine de broyage-compostage des OM et stockage des sables de plage à Château d'Olonne sur le ruisseau de Tanchet : rejets actuels importants Fort développement urbain sur la frange littorale (entre 1990 et 1999, de 20 à 25 % d'augmentation du nombre d'habitants à Brétignolles, Brem, lle d'Olonne, Jard, Talmont...) et l'axe Les Fuites au niveau des bâtiments d'élevage majoritairement sur les sièges d'exploitation dont la mise aux normes n'est pas achevée : 80% des exploitations Qualité moyenne sur l'Auzance (stationnaire), qualité médiocre sur la Vertonne (stationnaire) L'abreuvement des animaux dans les cours d'eau (par exemple en amont du Gué Châtenay) : altération de la qualité physico-chimique de l'eau par les déjections animales Les pollutions diffuses d'origine agricole Importance de la charge azotée d'origine animale (surtout bovine) majoritairement sur le nord-est du territoire. . Qualité moyenne sur l'Auzance et la Ciboule (en amélioration), ainsi que sur la Vertonne (en dégradation) Qualité moyenne pour les ruisseaux du Girard, Tanchet, Saint-Jean, Cayola et du Goulet Manque de données locales sur l'utilisation des engrais minéraux Qualité médiocre pour les ruisseaux du Brandeau, du Gué Châtenay et de Jard Qualité moyenne dans la retenue de Finfarine Les causes climatiques : faible pluviométrie, fort ensoleillement \Rightarrow faibles débits, évaporation, augmentation de la température de l'eau \Rightarrow concentration des éléments polluants (sauf pour les Pas de données sur les cours d'eau Présence de fer et manganèse dans la retenue de Finfarine (non quantifié) . Aggravation du transfert des polluants par les remembrements, relâchement du maillage bocager, suppression des zones humides, rectification des cours d'eau, drainage... (données à préciser) SNCF, DDE et/ou Conseil général, communes : utilisation de produits phytosanitaires pour le désherbage (données précises non connues) Problèmes de « surdosage » de traitements sur les jardins privés : pas de matériel de précision, manque de formation Absence de données relatives à l'assainissement des eaux pluviales Les pollutions diffuses d'origine agricole Apport de produits phytosanitaires et engrais minéraux lié aux cultures de céréales à paille, maïs et oléoprotéagineux : 42% de la SAU Contaminations estivales ponctuelles de la retenue de Sorin-Finfarine . Dans les retenues, le phénomène d'eutrophisation a pour conséquence le relargage des minéraux contenus dans les sédiments (fer, manganèse) Qualité moyenne pour l'Auzance : milieu physique dégradé et peu diversifié, qualité physico-chimique dégradée en Assainissement collectif: 26 stations d'épuration collectives dans le territoire; rendement global de 44% pour les nitrates, de 71% pour le phosphore; absence d'assainissement collectif sur la commune de Sainte-Foy : stations de Talmont-Les Arcettes et de Saint-Mathurin en limite de capacité: saturation de la station d'épuration communautaire des Sables d'Olonne et très mauvais Qualité médiocre pour la Vertonne fonctionnement du réseau ; problèmes de réseau à La Chapelle-Achard et à la Mothe-Achard ; production de boues utilisées majoritairement en agriculture ; 3 communes non conformes à la directive Eaux résiduaires urbaines (Sables d'Olonne pour la collecte et le traitement, Talmont-Beauregard et Brem-Brétignolles pour le devenir des boues) Assainissement non collectif : 1 commune n'ayant pas réalisé l'étude de zonage (Sainte-Foy) ; 23% de la population du bassin-versant concernée ; 15% des logements ; selon l'Agence de l'eau, 20% de points noirs Cours d'eau classés en seconde catégorie piscicole (Cyprinidés dominants) Peuplements piscicoles dégradés sur l'Auzance et la Ciboule Fuites au niveau des bâtiments d'élevage majoritairement sur les sièges d'exploitation dont la mise aux normes n'est pas achevée : 80% des exploitations L'abreuvement des animaux dans les cours d'eau (notamment en amont du Gué Châtenay) : apport de fines venant de l'affaissement des berges par piétinement, colmatage des fonds, pollution • Contextes piscicoles classés mauvais sur tout le territoire d'origine organique Pratiques agricoles aggravant l'érosion des sols : colmatage des fonds par le labour dans le sens de la pente et contamination bactériologique par une fumure organique en excès à creuser σш Habitats des cours d'eau fortement altérés (Auzance, Ciboule, Vertonne...) Causes climatiques : faible pluviométrie, fort ensoleillement \Rightarrow faibles débits, évaporation, augmentation de la température de l'eau ⇒ genèse de pollutions bactériennes. Présence d'espèces végétales envahissantes (Jussie, Myriophylle) dans les étangs Contexte géologique : faible contribution des aquifères au débit d'étiage ⇒ étiages sévères ⇒ développement des pollutions bactériennes Prolifération de ragondins et dans une moindre mesure de rats musqués Existence d'ouvrages infranchissables sur la Vertonne (6) et sur l'Auzance (3) Pour la morphologie, les 3 masses d'eau Auzance, Vertonne et Ciboule sont classées en doutes/actions Création de retenues, plans d'eau, ouvrages hydrauliques, seuils. complémentaires Nettoyage de lits, rectification, reprofilage, entretien de la végétation rivulaire LIT MAJEUR Forte altération de l'ensemble du chevelu sur l'Auzance, la Vertonne et la Ciboule Existence de retenues collinaires pour l'irrigation agricole et de plans d'eau de loisir d'autant plus impactants qu'ils sont situés sur les têtes de bassin Vidange des étangs dans le chevelu ETAT ET FONCTIONNALITE Recalibrage des cours d'eau Disparition des prairies subhalophiles (milieux rares), en bordure de l'Auzance aval Drainage de zones humides Zones Diminution des annexes connectées sur la Vertonne aval Ouvrage de régulation des crues (digues) Forte augmentation de la population (+9% entre 1990 et 1999). Fort développement résidentiel : + 21% de résidences principales, + 32% de résidences secondaires entre 1990 et 1999.

d'Olonne, mise en service prévue en 2007)

Actions liées aux pollutions directes et diffuses d'origine agricole

LES RIVIERES ET LES ZONES HUMIDES (SAUF LES MARAIS) ETAT DES SATISFACTIONS DES MILIEUX AQUATIQUES Amélioration relative de la qualité de l'Auzance, de médiocre à moyenne, entre 1997 à 2002 Bonne qualité dans la retenue de Finfarine QUALITE Bonne qualité pour les ruisseaux de Tanchet, Cayola, du Gué Châtenay et du Goulet Bonne qualité dans la retenue de Finfarine Bonne qualité pour les ruisseaux de Brétignolles, la Mine et l'estuaire du Payré Amélioration de la qualité sur l'Auzance et la Ciboule, de médiocre à moyenne, entre 1997 et 2002 Les matières azotées Bonne qualité dans la retenue de Finfarine Bonne qualité sur la Ciboule

Bonne qualité sur l'Auzance, la Ciboule et la Vertonne Très bonne qualité dans la retenue de Finfarine

Bonne qualité pour la Ciboule (en amélioration sensible) : milieu physique moyennement diversifié, qualité physico-chimique correcte sauf en

Présence naturelle de l'anguille dans l'Auzance, et de quelques autres espèces migratrices (plie, mulet) à l'aval

Bon potentiel d'habitats piscicoles notamment sur l'Auzance et la Vertonne, classées pour l'Anguille Intérêt écologique des cours d'eau côtiers (Auzance, Ciboule, ruisseaux de la Combe, de la Cayola, du Rocher...) : du point de vue piscicole (endémisme), du point de vue faunistique (Loutre, Genette) et floristique, et pour la diversité des milieux qui y sont directement liés (coteaux

ripisylves, mares, prairies humides). Présence de zones humides sur le tronçon médian de l'Auzance

Mise aux normes des bâtiments d'élevage et suivi agronomique des sols : 20% des exploitations dont les travaux sont achevés Baisse des flux azotés d'origine animale de 10% Environ 20 km de haies plantées depuis 2001 Mise en place de Techniques Culturales Simplifiées, donc diminution des phénomènes d'érosion Sécheresse depuis 2000 Mise aux normes des bâtiments d'élevage et suivi agronomique des sols : 20% des exploitations dont les travaux sont achevés

CAUSES DE CHAQUE ETAT

Assainissement collectif : rendement global de 90% pour les charges polluantes en équivalents-habitants ; peu de problèmes de surcharge ; réseaux de collecte majoritairement séparatifs 10 installations présentent une performance satisfaisante du couple réseau/station ; 1 commune a un projet de construction d'une nouvelle station et de travaux sur le réseau (Les Sables

Usine de broyage-compostage des OM et stockage des sables de plage à Château d'Olonne sur le ruisseau de Tanchet : travaux en cours sur la lagune de traitement des lixiviats

Environ 20 km de haies plantées depuis 2001 Assainissement collectif: rendement global de 90% pour les charges polluantes en équivalents-habitants; peu de problèmes de surcharge; réseaux de collecte majoritairement séparatifs 10 installations présentent une performance satisfaisante du couple réseau/station; 1 commune a un projet important en cours (Les Sables d'Olonne, mise en service prévue en 2007)

Usine de broyage-compostage des OM et stockage des sables de plage à Château d'Olonne sur le ruisseau de Tanchet : travaux en cours sur la lagune de traitement des lixiviats ; fin d'exploitation prévue pour 2009 et remplacement par une usine de compostage industriel à partir de 2010

Intégrité du lit mineur de l'Auzance dans sa partie médiane

Baisse des flux azotés d'origine animale de 10%

Recensement des zones humides en cours (dans le cadre de l'élaboration du SAGE : inventaire, cartographie, analyse des enjeux et préconisations) ; classement en zone ND dans les PLU (pour être compatibles avec le SDAGE, les PLU devront recenser les zones humides)

ETAT DES ALTERATIONS DES MILIEUX AQUATIQUES Mauvais renouvellement des eaux dans la partie médiane du marais des Olonnes LITE DU MILIEU PHYSIQUE Tendance à la disparition des grands loirs du marais des Olonnes, qui jouent le rôle de bassins tampons lors des crues hivernales Hauteur d'eau insuffisante dans le marais du Payré, pas d'effet de chasse en décrue Gestion difficile des niveaux d'eau dans les marais à poissons Tendance générale à la fermeture des milieux du marais des Olonnes « Abandon » des marais du bassin des Chasses Disparition progressive des plats dans le marais des Olonnes Ensablement progressif de l'estuaire du Payré Problèmes d'éboulement de cordes dans les marais à poissons (effondrement des berges) Développement de l'urbanisation à proximité des marais Evolutions des espèces ornithologiques Augmentation des effectifs de cormorans et de hérons Diminution des populations d'échassiers

Absence de données

Sensibilité aux développements algaux (algues filamenteuses) et phénomènes dystrophiques dans le marais des Olonnes, surtout dans sa partie sud et dans les zones éloignées des embouchures marines ; mortalité des poissons dans certains cas

Problèmes de mortalités ponctuelles des poissons et huîtres suite à de fortes pluies printanières ou estivales dans le marais du Payré

Prolifération de ragondins et dans une moindre mesure de rats musqués

LE CAS PARTICULIER DES MARAIS

•

CAUSES DE CHAQUE ETAT

Progression de la dune du Veillon vers l'intérieur de l'estuaire du Payré d'où un retour plus lent de l'eau à la mer et des problèmes de pollution et de dépôts

Recreusement des marais plats en marais à poissons (seuls les marais plats présentent une hauteur d'eau favorable aux petits échassiers)

Assèchement progressif des grands loirs

Evolution des modes de gestion : entretien des bossis par brûlage tous les 3 ans environ, curage des marais tous les 10 ans environ, abandon de contours zones

Difficultés de gestion liées à la coordination d'un grand nombre d'entités (660 propriétaires, 700 écluses environ)

Assainissement non collectif : mise en place du SPANC en cours sur toutes les communes (diagnostic en cours)

Assainissement non collectif : mise en place du SPANC en cours sur toutes les communes (diagnostic en cours)

Pression urbaine croissante (entre 1990 et 1999, de 20 à 25 % d'augmentation du nombre d'habitants à Brem, lle d'Olonne, Jard, Talmont...)

Potentiel de production des marais à poissons

Disparition de l'usage économique des marais salants

Ruissellement de produits phytosanitaires et de la fumure organique et minérale

Rejets des dispositifs d'assainissement directement dans le marais d'Olonne ou dans les cours d'eau qui l'alimentent : Brem-Brétignolles. Vairé (rendement moyen très mauyais pour le phosphore), lle d'Olonne (rendement moyen très mauvais pour le phosphore), Sainte-Foy

ETAT DES SATISFACTIONS DES MILIEUX AQUATIQUES

Rénovation en cours du réseau hydraulique du marais des Olonnes pour faciliter l'alimentation en eau salée et l'évacuation des crues du bassin-versant (Auzance et Vertonne) : travaux de défense contre la mer du havre de la Gachère et recalibrage de la Vertonne Pas d'impact négatif de la retenue de Sorin-Finfarine sur le fonctionnement hydrologique du marais du Payré

Absence de dégradation flagrante

Marais des Olonnes : faune et flore singulières et d'un fort intérêt patrimonial (importants effectifs d'oiseaux, grande diversité floristique présence de la Loutre...)

Marais et estuaire du Payré : très grande diversité de milieux naturels

. Marais des Olonnes favorable à un grossissement rapide et à une excellente qualité des poissons

Reiets directs des élevages

Aspiration vers le marais des rejets de la station d'épuration communautaire des Sables d'Olonne

. Problème de « surdosage » des traitements sur les espaces publics et privés

CAUSES DE CHAQUE ETAT

La gestion des marais à poissons couple un aspect collectif et une composante privative qui permet un certain équilibre ; importance des syndicats mixtes et des associations syndicales de marais dans la gestion de ces espaces (financement et conduite des travaux d'entretien des rivières et des cordes principales et secondaires)

La partie sud du marais nord des Olonnes conserve des marais plats : réserve de chasse ONF, propriété du Conservatoire du littoral (28 ha), marais salants (3 sauniers)

Les marais sont protégés dans les PLU (ND)

Introduction d'espèces allochtones

Une grande partie du Marais des Olonnes est intégrée au site Natura 2000 « Dunes, forêts et marais d'Olonne »

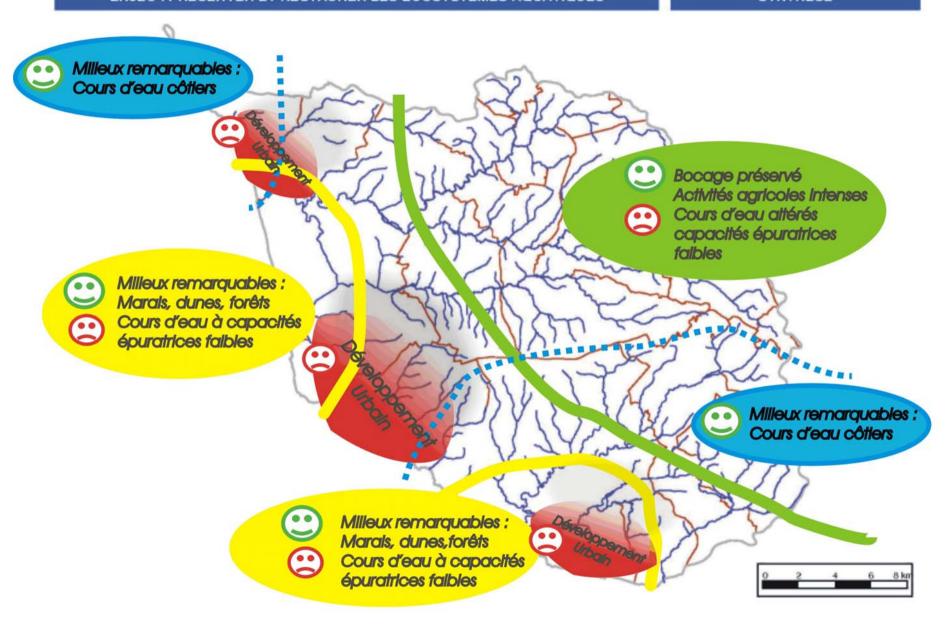
Le Marais du Payré fait partie du site Natura 2000 « Marais de Talmont et zones littorales entre Les Sables et Jard »

Amélioration progressive des stations d'épuration du bassin du Gué Châtenay

Projet de construction d'une nouvelle station d'épuration et de travaux sur le réseau aux Sables d'Olonne (mise en service prévue en 2007)

LE LITTORAL ETAT DES ALTERATIONS DES MILIEUX AQUATIQUES CAUSES DE CHAQUE ETAT Eaux estuariennes de qualité moyenne Pollutions d'origine agricole : présence de bâtiments d'élevage, épandage de matières organiques d'origine animale, fertilisation minérale, mauvaises pratiques agricoles (labours dans le sens des pentes, à proximité des cours d'eau...), apports de produits phytosanitaires (absence de données locales) Pollutions d'origine domestique : rejets liés à l'assainissement collectif et non collectif sur l'ensemble du territoire et transmis par les cours d'eau côtiers Pollution liée à l'entretien des espaces publics : apports de produits phytosanitaires Les nitrates . Eaux estuariennes de qualité movenne . Présence de lindane dans la zone de production ostréicole de la Guittière à Talmont (en diminution) Taux de mercure très supérieur (0.24 mg/kg) à celui des observations nationales (0.15 mg/kg) dans la zone de production ostréicole de la Rejets directs d'eaux usées dans les 3 ports de plaisance (2120 places) à Jard-sur-Mer, aux Sables d'Olonne et à Talmont Guittière à Talmont (stationnaire) Absence de zone de carénage aménagée aux Sables d'Olonne (port de pêche, port de plaisance) Contamination par le cadmium dans la zone de production ostréicole de la Guittière à Talmont . Absence de dispositif d'assainissement dans le port de commerce des Sables d'Olonne Concentrations de cuivre dans le port du Bourgenay à Talmont Contamination des sédiments des ports des Sables d'Olonne par le cuivre et le zinc Présence de fluoranthène (constituant des goudrons lourds) dans la zone de production ostréicole de la Guittière à Talmont Culture de la vigne sur le littoral entre Brétignolles et les Sables d'Olonne : utilisation de sulfate de cuivre. . Contamination des sédiments des ports des Sables d'Olonne par les hydrocarbures et les HAP Disparition progressive de milieux rares tels que mares dunaires, bourbes... Comblement des mares dunaires Enfrichement progressif des bourbes Problèmes occasionnels de mortalité de poissons dans les marais (anoxie, gel...) Développement de phytoplancton dans les marais, qui se déversent dans l'estuaire Eaux conchylicoles de l'estuaire classées en zone B : contamination microbiologique des zones de production ostréicole du Havre du Fuites au niveau des bâtiments d'élevage majoritairement sur les sièges d'exploitation dont la mise aux normes n'est pas achevée : 80% des exploitations. Payré lors des épisodes pluvieux ; problème de toxicité due au Dynophysis au site des Rochers Verts à Brétignolles-sur-Mer ; cas aussi Epandage de matières organiques d'origine animale de la zone ostréicole de la Gachère Abreuvement des animaux dans les cours d'eau, par exemple en amont du Gué Châtenay Qualité vulnérable aux Sables d'Olonne Rejets des effluents de la station d'épuration des Sables d'Olonne dans le chenal Déversement du poste de relèvement du ruisseau de la Maisonnette dans le port de plaisance des Sables d'Olonne en cas de fortes pluies Rejets liés à l'assainissement collectif et non collectif sur l'ensemble du territoire et transmis par les cours d'eau côtiers Assainissement des campings (capacité d'accueil globale du territoire d'environ 50 000 lits) . Nombre important de baigneurs Restrictions ponctuelles estivales de la pêche à pied sur les sites de Brétignolles-sur-Mer Sédimentation marine dans l'estuaire du Payré due à la dévégétalisation de la dune du Veilllon, entraînant l'envasement (dépôt de particules fines) Fermeture des sites de pêche à pied des Sables d'Olonne Ensablement des concessions ostréicoles de l'estuaire du Payré Travaux anciens de chenalisation, d'endiquement, de création d'épis avant accéléré le phénomène de sédimentation dans le havre du Pavré Eaux conchylicoles de l'estuaire classées en zone B : contamination microbiologique des zones de production ostréicole du Havre du Payré lors des épisodes pluvieux ; problème de toxicité due au Dynophysis au site des Rochers Verts à Brétignolles-sur-Mer ; cas aussi de la zone ostréicole de la Gachère ETAT DES SATISFACTIONS DES MILIEUX AQUATIQUES CAUSES DE CHAQUE ETAT Qualité satisfaisante sauf aux Sables d'Olonne Assainissement collectif: rendement global de 90% pour les charges polluantes en équivalents-habitants du bassin-versant; équipements satisfaisants sur le littoral Projet de construction d'une nouvelle station d'épuration et de travaux sur le réseau aux Sables d'Olonne (mise en service prévue en 2007) Usine de broyage-compostage des OM sur le ruisseau de Tanchet : travaux en cours sur la lagune de traitement des lixiviats Masse d'eau littorale EC50 - Vendée - Les Sables : aucun paramètre déclassant, forte probabilité de respecter les objectifs DCE Mise aux normes des bâtiments d'élevage : 20% des exploitations dont les travaux sont achevés Baisse des flux azotés d'origine animale de 10% . Environ 20 km de haies plantées depuis 2001 Lindane et atrazine interdits à la vente aujourd'hui (lindane depuis 1998, atrazine depuis 2003) et pas de produits phytosanitaires utilisés s ur les prairies temporaires ou permanentes Bassin du Payré : site le plus conservé du trait de côte, avec un fort intérêt écologique (diversité de milieux) et géologique (transition entre Amélioration de l'assainissement industriel (traitements de surface en circuits fermés par exemple), projets d'amélioration en cours (industries agro-alimentaires). bassin aquitain et bouclier breton, empreintes fossiles) Pointe de la Cavola : présence de la Loutre en mer Bassin des Olonnes : très grande diversité de milieux, dont certains très rares (bourbes, mares dunaires, marais salés...) et très grande diversité d'espèces (1000 sur un total de 2000 dans l'Atlas du massif armoricain) Amélioration de la situation bactériologique des sites de pêche à pied des Sables d'Olonne Zone de carénage aménagée au port de Jard-sur-Mer Zone de carénage en projet sur Port Bourgenay

SYNTHESE



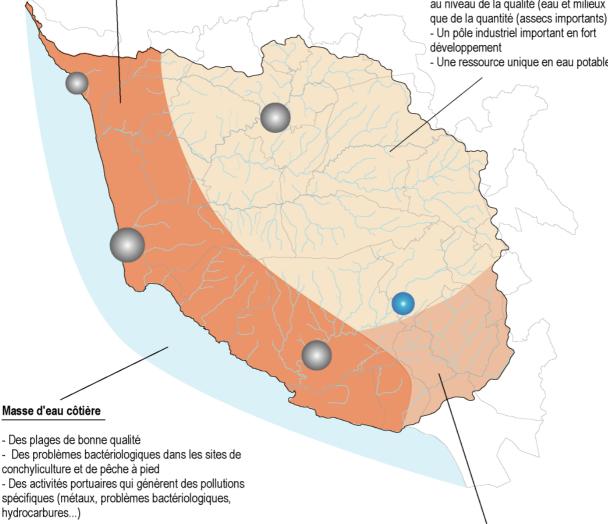
SYNTHESE GENERALE

Zone littorale

- Des milieux remarquables riches et variés (marais, dunes, forêts, cours d'eau côtiers)
- Une consommation d'eau potable importante, surtout
- Une urbanisation croissante et une augmentation importante de résidences secondaires
- Une forte activité touristique
- Présence de trois pôles industriels importants
- Un flou juridique, écologique et socio-économique dans les marais

Zone Nord-Est

- Un bocage de qualité
- Une activité agricole importante, majoritairement basée sur l'élevage bovin
- Un habitat plutôt diffus
- Etat moyen à mauvais état des cours d'eau tant au niveau de la qualité (eau et milieux aquatiques)
- Un pôle industriel important en fort
- Une ressource unique en eau potable superficielle





IDEA Recherche - Géomatic Systèmes - Avril 2006

Zone-Sud

- Une activité agricole importante, majoritairement céréalière au Sud
- Une urbanisation moyenne
- Un fort potentiel des ressources souterraines, mais fortement sollicitées par l'irrigation agricole et les captages privés

VI. APPROCHE SOCIO-ECONOMIQUE

6.1. Les activités économiques agricoles (approche cantonale et communale)

A - Evolution générale des structures agricoles

Augmentation des Surfaces Agricoles Utiles (SAU)

En 2000, la SAU moyenne des exploitations est de 52 hectares. Elle a augmenté de 60 % entre 1988 et 2000. Le canton des Sables se démarque par une faible SAU (31 hectares par exploitation) et on n'identifie pas « d'effet rattrapage » par rapport au reste du bassin versant puisque la SAU moyenne par exploitation n'a augmenté que de 50 % entre 1988 et 2000. A l'opposé, le canton de la Motte a vu sa SAU augmenter de 70 %.

Les emplois agricoles et la transmissibilité des exploitations

Le nombre des exploitations a diminué de 44 % entre 1988 et 2000. La baisse la plus forte est constatée sur le canton des Sables (-49 %). Sur cette même période, la Vendée n'a enregistré qu'une baisse de 40 %.

Le nombre de chefs d'exploitation et de co-exploitants a diminué de 41 % sur le bassin versant avec une très forte baisse sur la frange littorale (-53 % pour le canton des Sables et -52 % pour les communes du canton de Saint-Gilles). A l'opposé, on observe une augmentation importante des salariés agricoles saisonniers (+ 74 % sur l'ensemble du bassin versant). Ce sont les cantons des Sables et de Talmont qui enregistrent la plus forte augmentation (+ 91 % et +122 %).

42 % des agriculteurs ont plus de 50 ans sur l'ensemble du territoire et 49 % pour le seul canton des Sables.

B - Evolution générale des productions agricoles

Une diminution du nombre de bovins

Globalement, les effectifs bovins ont diminué de 12 % entre 1988 et 2000 avec une baisse plus marquée sur les effectifs de vaches laitières (- 24 %). C'est sur le canton des Sables que l'on enregistre la plus forte baisse (-24 % pour l'ensemble des bovins et –48 % pour uniquement les vaches laitières).

L'activité porcine a augmenté fortement entre 1988 et 2000 (+320 %). Les plus fortes hausses ont été enregistrées sur les cantons de La Mothe (+305 %) et de Talmont (+291 %). La production semble être du « naissage/ engraissage ».

L'activité avicole a également augmenté fortement entre 1988 et 2000. Les cantons de La Mothe et de Talmont se partagent la quasi-totalité des effectifs. La production d'œufs

s'effectue majoritairement sur le canton de Talmont alors que la volaille de chair s'effectue principalement sur le canton de La Mothe.

Augmentation au Sud des surfaces en céréales et diminution de la SFP sur l'ensemble du bassin versant

Les surfaces en céréales et oléagineux ont augmenté légèrement sur le bassin versant entre 1988 et 2000 (5 % et 3 %) avec, cependant, une forte augmentation des surfaces de céréales sur le canton de Talmont (+23 %) et les communes du canton de Saint-Gilles concernées par le bassin (32 % pour l'ensemble Brem, Brétignolles et Landevieille).

Les Surfaces Fourragères Principales ont diminué de 12 % entre 1988 et 2000. Ce sont les Surfaces Toujours en Herbe qui ont diminué les plus fortement (-27 % sur l'ensemble du territoire). Par contre, on observe une augmentation de 13% des prairies temporaires sur la même période, hormis les communes du canton de Saint-Gilles concernées par le SAGE (-8 %).

Les surfaces en maïs, fourrage et grain, ont légèrement diminué sur l'ensemble du bassin versant (-6 % entre 1988 et 2000), avec toutefois une légère augmentation pour les communes du canton de Saint-Gilles.

C - Caractéristiques du bassin versant Auzance-Vertonne

Trois zones agricoles distinctes

Trois régions agricoles :

- Le littoral avec des problématiques agricoles péri-urbaines. Sur le canton des Sables, 25 % des agriculteurs sont pluri-actifs contre 15 et 16 % pour le bassin versant et la Vendée. Cette pluri-activité a augmenté de près de 50 % sur ce canton entre 1988 et 2000.
 - C'est sur cette région que la SAU totale baisse le plus fortement (entre 1988 et 2000 : -21 % pour le canton des Sables et -26 % pour les communes du canton de Saint-Gilles contre -9 % sur l'ensemble du bassin versant). Sur cette région la diminution du nombre d'exploitants a été de 50 % contre 40 % pour le département vendéen. En 2000, environ 50 % des agriculteurs avaient plus de 50 ans. Les exploitations sont majoritairement assises sur la production laitière avec une présence marquée d'élevages avicoles et porcins en arrière-littoral. Toutefois, on observe une baisse importante des activités bovines entre 1988 et 2000 (-24 % pour le canton des Sables et -38 % pour les communes du canton de Saint-Gilles concernées par le SAGE). Cette région se démarque par une production viticole conséquente (environ 300 ha sur le bassin versant en 2000 dont 140 ha sur les seules communes de Brem et Brétignolles) malgré une forte baisse entre 1988 et 2000 (-46 %). Quelques exploitations maraîchères sont implantées sur le secteur.
- Les régions Nord-Est et Centre-Est sont très axées sur l'élevage. C'est sur le canton de la Mothe-Achard qu'il y a le plus d'animaux à l'hectare de SAU. La production est majoritairement bovine avec une activité laitière importante. Les productions porcines et

dans une moindre mesure avicoles, y sont bien représentées. Toutefois, le nombre de vaches laitières a diminué de 30 % entre 1988 et 2000, mais le nombre de vaches allaitantes a augmenté de 13 % sur la même période.

 La région Sud est dominée par les céréales avec une proportion de surfaces céréalières dans la SAU communale pouvant aller jusqu'à 37 % à Avrillé (35 % pour Talmont, 34 % pour Saint-Hilaire) alors que la moyenne du bassin est de 25 %. Cette proportion a augmenté entre 1988 et 2000.

D - Les débouchés commerciaux

La filière laitière

14^{eme}département producteur de lait au niveau national, la Vendée n'est a priori pas le mieux placé sur cette filière. Cependant, ce département fait partie du grand bassin de l'Ouest qui représente une certaine force : la Bretagne et les Pays de la Loire sont les première et deuxième régions productrices de lait en France. Entre 1983 et 2001, la Vendée a maintenu son potentiel productif par rapport aux Pays de la Loire (-9,8 % contre –11 %).

Riches de 44 établissements laitiers avec des entreprises leaders, les Pays de la Loire sont relativement bien positionnés sur la fabrication à haute valeur ajoutée telle que la production fromagère. Localement, un des leaders de la filière laitière, Eurial-Poitouraine, fabrique ce type de produits : beurre de qualité (AOC) et fromage.

La filière est aujourd'hui dans l'expectative du fait du bouleversement des marchés intérieurs et extérieurs, et des modifications relatives à la nouvelle PAC. En 2004, plusieurs modèles avaient prédit une baisse probable du nombre d'exploitations de 10 à 15% mais un maintien de la production laitière suite au découplage (100%) et à la baisse des prix d'intervention sur le beurre et la poudre de lait. Des restructurations sont en cours au niveau des industries agroalimentaires laitières pour retrouver de la rentabilité financière.

Même si la filière traverse actuellement des incertitudes, on peut parier sur une pérennité relative des exploitations.

La filière viande bovine

La Vendée détient le plus grand cheptel bovin des départements ligériens avec une pôleposition sur le nombre de vaches allaitantes.

Avec des groupements bovins relativement importants, la Vendée est un des départements les mieux placés sur cette filière. 90 % des gros bovins abattus en Pays de la Loire le sont dans 3 départements dont 27 % en Vendée (39 % en Maine et Loire et 25 % en Sarthe).

La production est fondée sur le taurillon, le jeune bovin et la vache de réforme. Malgré une concurrence importante de l'Amérique Latine, le marché de la viande bovine est porteur du fait d'une forte demande à l'exportation, notamment sur l'Italie et la Grèce (en vif et abattu).

La nouvelle PAC avec son système de découplage (100% sur la Prime Spéciale Bovin Mâle et 60% sur la Prime à l'Abattage des Gros Bovins) rend pourtant incertaines les évolutions des cours et de l'engraissement des bovins mâles.

Pour maintenir le potentiel productif et la valeur ajoutée de la filière bovine dans sa partie engraissement, une politique incitative est proposée notamment par la coopérative La CAVAC. Elle consiste en une contractualisation qui vise à sécuriser les cours du marché par une marge garantie sur 6 ans et proposer des prêts à l'investissement à remboursement modulable.

Il existe localement des outils d'abattage, à La Roche-Sur-Yon et à Challans, qu'il est important de faire vivre.

La filière avicole

La Vendée est le département ligérien le plus avicole (beaucoup de poules et poulets, de canards, de dindes). Elle est aussi le premier département des Pays de la Loire pour l'abattage.

Mais cette filière connaît aujourd'hui des difficultés structurelles et conjoncturelles :

- L'Organisation Commune de Marché (OCM) pour la viande de volailles fonctionne sur un modèle libéral. Les droits de douane sont réduits et la filière est exposée à la concurrence. Aujourd'hui, la filière avicole française est dans une phase de récession. La France est confrontée à une perte durable de marchés due à la concurrence des pays-tiers (Brésil) pour l'exportation et à une diminution de la demande sur le marché intérieur.
- La France est touchée actuellement par la psychose liée à la grippe aviaire qui a un impact majoritairement sur le marché du poulet et de la dinde.

Le département de la Vendée dispose toutefois d'atouts non négligeables :

- sur le secteur vendéen, il existe de nombreuses industries agroalimentaires leaders se positionnant sur des marchés très segmentés pour le poulet, la pintade et la dinde (produits entiers, découpés, élaborés et label); des outils d'abattage existent sur la côte vendéenne;
- la production de canard maigre devrait se maintenir, notamment grâce à d'importantes exportations sur l'Allemagne et l'Angleterre.

Avec les difficultés que connaît aujourd'hui cette filière, certains acteurs socio-économiques vendéens s'inquiètent de la pérennité des outils de transformation et de commercialisation dans le domaine de la dinde et du poulet.

La filière porcine

Sur cette filière, la Vendée n'est pas leader. En termes d'effectifs, elle est placée en dernière position au niveau régional et 80% des abattages régionaux se font sur deux autres départements, la Sarthe et la Mayenne.

L'Organisation Commune de Marché (OCM) pour la viande porcine a été conçue dès le départ sur un modèle libéral. Les soutiens de marché ne sont pas assurés par des interventions publiques, sauf en cas d'épizootie. Cette organisation légère s'est alors accommodée de fortes variations des prix et de la production souvent sur des cycles de trois ans. Ce processus sélectif est une des causes de la concentration de la production dans tous les pays d'Europe.

En Vendée, les ateliers porcins sont peu nombreux mais très spécialisés. La transformation s'effectue principalement par la SOCOPA basée dans les Deux-Sèvres et en Mayenne (Evron).

Selon les experts locaux, ce sont les contraintes environnementales qui sont et qui seront déterminantes pour l'évolution de cette filière ; en premier lieu, la pression sociétale contre la création de nouveaux ateliers.

La filière céréalière

Si la France est le premier pays producteur de céréales de l'Union européenne, la production de blé tendre dans la région Pays-de-la-Loire ne représente que 5,1 % du total de la production française. En ce qui concerne les orges et l'escourgeon, cette région ne représente que 2,4 % de la production nationale.

La Vendée est un des départements des Pays de la Loire où la vocation céréalière est la plus affirmée. Avec ses 143 000 hectares de céréales en 2003, elle produisait 87% du blé dur et 32% du maïs grain de cette région. Ses productions les plus importantes restent le blé tendre et le maïs grain. Les oléagineux sont bien représentés avec une surface de 23 400 hectares en 2003.

La Vendée dispose d'atouts non négligeables :

- située au milieu de la façade atlantique, elle dispose de ports lui permettant d'exporter facilement vers les pays de consommation (Magreb, Europe du Nord et du Sud),
- les potentiels agronomiques et hydriques de la Vendée sont relativement intéressants puisqu'ils permettent un rendement moyen de l'ensemble des céréales largement supérieur aux autres départements des Pays de la Loire (67 quintaux/ ha pour la Vendée contre 63 quintaux/ ha pour la région Pays de la Loire). Cette écart s'explique surtout par de forts rendements en maïs grain (84 quintaux/ ha pour la Vendée contre 78 quintaux / ha pour la région Pays de la Loire).

Localement, d'importantes exportations s'effectuent par le port des Sables d'Olonne à destination du Nord de l'Europe et du Sud (Espagne, Portugal et Magreb).

En termes d'évolution, les experts locaux espèrent une augmentation de la production en blé tendre et en cultures oléagineuses, et un maintien des surfaces en maïs ensilage. Par contre, ils suspectent une diminution des surfaces en maïs grain du fait notamment de la baisse de la marge brute et de l'augmentation des contraintes engendrées par l'irrigation.

Trois pistes de valorisation non-alimentaire sont envisagées pour l'avenir :

- Les bio-carburants : une politique volontariste est en cours actuellement pour développer cette filière. Une usine d'estérification sera construite à Montoir-de-Bretagne. Cette production représente actuellement 2 % de la sole vendéenne mais des perspectives de développement sont à envisager. Les experts locaux espèrent une augmentation des surfaces à l'avenir et tablent sur 6 à 7 % de la sole vendéenne en 2007.
- Les huiles techniques: l'objectif est de remplacer les huiles minérales par les huiles végétales pour des raisons d'image et de qualité (colza, tournesol et caméline).
- Les agro-matériaux : un développement de la culture de chanvre pour l'isolation et de la production énergétique par la biomasse est envisagé.

La stratégie adoptée depuis une dizaine d'années par les coopératives est de développer la contractualisation de cultures spécialisées, l'objectif étant la traçabilité et le recentrage national et européen des marchés en développement des filières spécifiques et sécurisées.

6.2. Les activités économiques industrielles et artisanales (approche départementale et locale)

A - Caractéristiques générales

Une disposition géographique intéressante

Grâce à son positionnement central sur la façade atlantique et au développement de son réseau routier, la Vendée est à proximité de grandes métropoles de l'ouest de la France. Elle se trouve au cœur d'une zone d'influence économique de 7 500 000 consommateurs et de 400 000 entreprises. Aussi, la présence du TGV atlantique et la proximité de l'aéroport international de Nantes et des ports de commerce de Saint-Nazaire et de La Rochelle lui permettent de s'insérer dans un réseau de communication national et international.

De nombreuses infrastructures d'accueil et deux pôles industriels

La Vendée est un des départements les plus industrialisés de France, avec 25,6 % de sa population active travaillant dans l'industrie et 8,3 % dans la construction.

265 zones d'activités économiques et 5 Vendéopôles sont implantés en Vendée. Ils se concentrent principalement sur deux secteurs : le Centre et le Nord-Est. D'autres entreprises se situent ponctuellement sur la frange littorale.

B - Caractérisation du tissu économique industriel et artisanal

Situation générale de l'industrie en Vendée

La Vendée dispose d'un secteur industriel diversifié en termes d'activités. Il est équilibré dans sa structure grâce à la cohabitation de grandes sociétés et d'un réseau très actif de petites et moyennes entreprises, dont une partie est spécialisée dans la sous-traitance. Les centres de décision sont majoritairement intra-départementaux.

En 2002, 3 100 entreprises étaient implantées en Vendée. Elles employaient 57 000 personnes.

Les principaux secteurs d'activités sont l'agroalimentaire, la mécanique, la mode et l'ameublement qui comptabilisent respectivement 26, 14, 13 et 9 % des effectifs salariés du secteur. Aussi parmi les 7 000 entreprises artisanales et industrielles du département, 4 000 exercent leur activité dans le secteur de la construction.

Analyse du tissu industriel du bassin versant de l'Auzance-Vertonne

Localement, il existe quelques points de polarisation :

- Sur les Sables d'Olonne : il existe 3 zones d'activités industrielles. Un Vendéopôle est en projet. Plusieurs secteurs sont représentés : l'agroalimentaire, la mécanique, la métallurgie, la construction navale.
- Sur La Mothe-Achard / La Chapelle Achard : il existe des zones d'activités industrielles. Les filières industrielles implantées sont la mécanique, l'ameublement, l'agroalimentaire, le textile.
- Sur Talmont : il existe quelques entreprises en agroalimentaire.

Globalement, le tissu industriel est composé de PME/PMI avec des centres de décision majoritairement locaux ou départementaux.

La zone d'activités de La Mothe-Achard est très attractive avec un fort développement industriel en perspective. Située en zone rétro-littorale, cette zone est proche d'axes routiers et d'un bassin de main d'œuvre importants. Elle permet une accession foncière avantageuse par rapport au pays des Sables d'Olonne. La zone industrielle de Talmont souffre d'une accessibilité insuffisante.

Analyse des filières et stratégies de développement

Globalement, les industries vendéennes doivent faire face à une concurrence de plus en plus forte :

- Le secteur de l'habillement et de la confection : son chiffre d'affaires est en baisse depuis plusieurs années (- 5,31 % entre 2003 et 2004), également au niveau des emplois salariés (- 9,72 % entre 2003 et 2004). Les entreprises de la confection sont de plus en plus concurrencées par les entreprises chinoises et asiatiques. Elles tentent aujourd'hui de s'orienter vers des marchés moins concurrentiels, la confection de vêtements de qualité, en séries limitées.

- Le secteur de l'ameublement : après une progression nette de son chiffre d'affaires, entre 2000 et 2003, il a connu une baisse de -9,32 entre 2003 et 2004. Ce secteur est constitué de quelques grosses entreprises qui assurent 84 % des exportations de mobilier vendéen. Il est aussi constitué de petites entreprises qui semblent connaître un certain retard vis-à-vis de la modernisation de leurs équipements. Ces entreprises ont un faible niveau d'automatisation et doivent faire face à une concurrence chinoise et asiatique de plus en plus forte. La stratégie mise en œuvre par certaines entreprises est de préserver localement la conception, l'assemblage, la finition et la réparation et de développer des séries limitées.
- Le secteur de l'agroalimentaire : son chiffre d'affaires est en augmentation depuis 2000.
 Sur le bassin versant, ce secteur est représenté principalement par deux filières :
 - . La boulangerie : elle est représentée par de moyennes et petites industries. Elles écoulent leur produit essentiellement sur le marché intérieur. D'une faible productivité de travail, ce secteur présente un important effort d'investissement pour faire face à la concurrence et aux exigences de la grande distribution. Sur ce secteur, il y a peu de risque de délocalisation (la gastronomie est avant tout culturelle) mais de fortes restructurations sont à prévoir.
 - . Les produits transformés de la mer: depuis plusieurs années ce secteur était en récession économique. Aujourd'hui, ces entreprises pourraient connaître un « effet rattrapage ». Leur stratégie est d'évoluer vers une meilleure qualité et commercialisation des produits.
- Le secteur de la construction navale : ce secteur connaît une forte progression sur la construction de bateaux de plaisance avec la présence localement d'un grand groupe. Les produits sont haut de gamme, la main d'œuvre est très qualifiée. Il y a peu de risques de délocalisation. Il en va tout autrement de la construction de bateaux commerciaux qui connaît une forte régression.
- Le secteur de la mécanique : il est composé de petites et moyennes entreprises axées essentiellement sur la production d'outillage pour les chaînes de production. Les marchés sont essentiellement des marchés de proximité. Les donneurs d'ordre sont de petite taille.
 Cette filière connaît une croissance soutenue depuis plusieurs années. Il existe une certaine solidité économique.

Dans ce climat marqué par la dégradation quasi-générale de l'économie industrielle, le secteur de la construction de logements est en forte progression. Le chiffre d'affaires du bâtiment a progressé fortement.

6.3. Les activités économiques touristiques

A - Caractéristiques générales

Une localisation géographique particulièrement avantageuse

Avec 240 kilomètres de côtes, deux îles, une vingtaine de stations balnéaires et le Puy du Fou, la Vendée est devenue le deuxième département d'accueil touristique français.

Grâce à son positionnement central au sein de la façade atlantique et au développement de son réseau routier, la Vendée offre une large ouverture sur l'Ouest de la France.

Bénéficiant d'un climat océanique et doux, ce département possède 140 plages de qualité.

Un patrimoine intéressant

La Vendée possède trois pôles d'attraction touristiques importants :

- le littoral sur sa partie Ouest,
- le Marais Poitevin au Sud,
- le Puy-du-Fou à l'Est.

La Vendée dispose également d'un patrimoine culturel et naturel intéressant. Il existe 112 sites touristiques (musées, châteaux, abbayes, parcs de loisirs, etc.).

Ce patrimoine augmente l'attractivité globale du département.

B - Caractérisation du tissu touristique

La capacité d'accueil sur le territoire du SAGE Auzance-Vertonne

En 2001, il y avait au total 610 structures d'hébergement dont 45 hôtels, 112 gîtes ruraux, 54 chambres d'hôtes, 98 campings, 48 centres de vacances, 81 meublés, 15 résidences touristiques, 4 villages vacances. Ce qui correspond à une capacité d'accueil de 65 670 lits dont 49 149 en campings.

Il est à noter qu'en 1999, il y avait 30 441 résidences secondaires avec l'équivalent de 152 205 lits.

Depuis 1995, il y a eu une augmentation importante de résidences secondaires (+ 24% entre 1995 et 2001) et une chute importante des meublés (- 62% entre 1995 et 2001).

D'après une estimation effectuée dans l'état des lieux, il y aurait eu 454 466 nuitées sur l'ensemble des structures, y compris les résidences secondaires.

Les points forts et les points faibles

Les points faibles

- Une situation concurrentielle importante (autres destinations françaises et étrangères).
- Un contexte économique peu favorable qui limite les départs en vacances ou qui réduit la consommation des ménages.
- Une saisonnalité très marquée due à un tourisme très axé sur les activités littorales.
- Une offre d'hébergements marchands insuffisante, marquée par une rentabilité souvent aléatoire des investissements privés en rétro-littoral et une offre haut de gamme quasi-inexistante.
- Une offre de loisirs trop peu développée ou valorisée, notamment à l'intérieur de la Vendée.

Les points forts

- Une situation conjoncturelle plutôt favorable (insécurité internationale, développement des courts séjours, accessibilité routière).
- Un attrait important du littoral vendéen, marqué globalement par la qualité de ses plages.
- Une offre d'hébergements quantitativement importante au niveau de l'hôtellerie de plein air, des chambres d'hôtes, des résidences de tourisme.
- La mise en réseau des sites touristiques.
- Une émergence assez récente d'un tourisme d'intérieur, s'appuyant sur le développement de sites culturels.

Les stratégies de développement

Un schéma d'aménagement touristique départemental a été réalisé pour la tranche 2004-2015. Ses objectifs sont :

- le soutien de l'économie touristique dans un contexte concurrentiel fort,
- le développement et l'évolution qualitative de l'offre.

Il est articulé autour de quatre thématiques d'actions :

- Le soutien des hébergements touristiques marchands pour améliorer et adapter l'accueil touristique : soutien à la transmission et création de structures hôtelières, création des résidences de tourisme et projets d'hébergements innovants (en milieu rural), intégration environnementale des structures d'hôtellerie de plein-air (gestion des déchets, aménagements paysagers, etc.), développement des hébergements touristiques chez l'habitant.
- Le développement des filières pour rechercher et fidéliser la clientèle et désaisonnaliser la fréquentation touristique : amélioration de la mise en réseau des sites touristiques, augmentation de l'offre d'animations culturelles et sportives, création d'une restauration de qualité, développement d'activités vélo, pédestre, équestre, nautique, nature et tourisme pêche.
- Une contractualisation avec les collectivités pour une approche cohérente, planifiée, concertée et négociée : revalorisation des stations littorales (Contrat Environnement Littoral), soutien aux initiatives intercommunales (pôles touristiques), soutien à l'aménagement touristique des territoires ruraux (contrats verts).
- Une mission d'observation touristique pour observer l'évolution de l'économie touristique en Vendée.

6.4. Les activités portuaires (approche locale)

A - Caractéristiques générales

Le territoire est caractérisé par une frange littorale importante. Localement, il existe trois sites portuaires :

- Les Sables d'Olonne, comprenant des activités de plaisance, de pêche et commerciale,
- Jard-sur-mer et Bourgenay comprenant uniquement des activités de plaisance.

Globalement, on observe depuis plusieurs années un développement des activités de plaisance et de commerce, et une stagnation, voire une régression, de la pêche.

B - Evolution de l'activité commerce

Le port commercial des Sables d'Olonne est en pleine expansion. Les flux en tonnage n'ont cessé d'augmenter en passant de 360 milliers de tonnes en 1994 à 830 en 2005, soit une évolution positive de 230%. Il y avait prêt de 500 mouvements de navires sur l'année 2005.

Les produits entrants les plus importants en 2005 sont le sable (450 000 t) puis le ciment et les engrais. Les produits sortants sont essentiellement les céréales et les oléagineux. Le bois est à la baisse depuis 2003.

Pourtant, il y a une forte contrainte géographique par rapport aux infrastructures : la porteécluse du port de commerce des Sables d'Olonne ne peut admettre les navires dépassant 4 500 tonnes et 110 mètres de long.

Des stratégies sont envisagées pour les années futures :

- une nouvelle activité autour de la ferraille est en cours de développement ;
- un projet d'équipement d'un magasin général de 200 m² devrait voir le jour pour optimiser le stockage intermédiaire et la gestion des flux de marchandises; l'objectif étant de réduire les frais logistiques, essentiellement sur le bois et les produits agricoles.

Les gestionnaires de ce port tablent sur un objectif de 1 million de tonnes de flux de marchandises dans les prochaines années.

C - Evolution de l'activité pêche

Ce secteur est en forte régression depuis plusieurs années. Pour la plupart des espèces, les niveaux de capture sont supérieurs aux limites biologiques. La rentabilité économique des flottes européennes est donc mise à mal par l'épuisement de certains stocks de poissons. Ce qui les rend d'autant plus fragiles lorsque les coûts du carburant augmentent.

La criée du port de pêche à une capacité de 12 000 tonnes. En 2005, elle se situait au 7^e rang national en chiffre d'affaires, et au 13^e rang national en tonnage.

Les productions principales sont le thon rouge (4 bateaux), la sole, la seiche et l'encornet, et le bar.

Ces dernières années, on observe les évolutions suivantes :

- une baisse globale en tonnage débarqué depuis le début des années 90 (de 12 000 tonnes en 1990 à 6 000 tonnes en 2005). Entre 2004 et 2005, on observe une forte baisse sur la sole, la seiche et l'encornet, et un maintien, voire une hausse sur le bar et le thon rouge,
- un maintien de la valeur débarquée à 25 millions d'euros depuis le milieu des années 90.
 Ceci s'explique par une augmentation régulière du prix moyen du kilo de poisson.

La commercialisation est assurée par 24 mareyeurs et 45 poissonniers détaillants.

L'avenir du secteur de la pêche dépend en conséquence de l'amélioration de l'état biologique des stocks, qu'il convient d'exploiter dans une perspective de durabilité, propre à assurer de meilleures recettes aux flottes concernées.

D - Evolution de l'activité plaisance

Depuis plusieurs années, on observe une forte augmentation de l'activité de plaisance. L'évolution des mode de vie, des activités de loisirs explique cette tendance structurelle. Il existe aujourd'hui une véritable pénurie d'anneaux : 130 personnes inscrites sur liste d'attente. Un projet de développement de la plaisance est en cours dans l'actuel port de pêche des Sables.

6.5. Analyse comparée

Une comparaison des différents secteurs d'activités en termes d'emplois générés donne les résultats suivants :

Secteurs d'activités	Agriculture	Commerces et Industries	Pêche	Activités de tourisme et loisirs (hébergement, restauration, activités
				de loisir, construction navale, etc.)
Emplois	1370	11850 (dont 1989 pour le secteur de la construction)	240	2200

On observe que le secteur de l'industrie et du commerce est celui qui emploi le plus de maind'œuvre. Ensuite viennent loin derrière les activités liées aux loisirs et à l'agriculture.

VII. DES PROPOSITIONS POUR LA SUITE...

7.1. Les commissions thématiques

Les commissions thématiques ont été particulièrement riches dans les échanges et la variété des interventions. Cela s'explique notamment par le fait que ces cessions sont ouvertes à tous les acteurs de terrain directement ou indirectement concernés par la problématique de l'eau :

- La diversité des participants induit la construction d'une identité territoriale partagée autour d'une problématique aquatique essentiellement transversale.
- La présence d'acteurs de terrain permet d'élaborer le SAGE au plus prêt des réalités locales en tenant compte des impératifs de chacun.

Il est important que ces groupes restent ouverts à tout nouveau membre non repéré jusqu'alors et qu'il serait important d'associer à la démarche.

7.2. Les études complémentaires

A l'issue de l'état des lieux, il a été décidé d'effectuer des études complémentaires sur les cours d'eau et les zones humides.

En collaboration avec le CSP et la Fédération de pêche, une stagiaire effectue actuellement différentes études de terrain :

- Les cours d'eau côtiers non renseignés par le REH font l'objet d'un état des lieux à partir des bases méthodologiques du REH.
- Un recensement des zones humides sera effectué sur la base d'un travail cartographique et d'une prospection de terrain.

Ces travaux seront finalisés à la fin du mois d'août et les résultats de ces études seront bien sûr intégrés à l'élaboration des scénarios.

Lors de la réunion de la CLE, certains acteurs ont souligné la nécessité d'y voir plus clair sur les causes de la présence de mercure dans la zone ostréicole du Payré. Pour ce faire, il a été convenu qu'une étude complémentaire pourra être prévue dans les produits du SAGE.

VIII. ANNEXE: LES ACTEURS RENCONTRES LORS DE LA PHASE DIAGNOSTIC

8.1. La liste des personnes rencontrées individuellement

M. Daniel Verfallle (Association ESTUAIRE)					
M. Alphonse Degrange (Association de défense des marais du Payré)					
M. Jean-Philippe Chappelin (Communauté de communes des Olonnes)					
M. Claude Roy (Conseil Général de Vendée)					
M. Pierre Barbier (D.D.A.F. Vendée)					
M. Joseph Merceron (Président de la CLE et président du Syndicat Mixte du SAGE)					
M. Alain RAFIN (Communauté de communes du Talmondais)					
M. Jean-Yves GRELAUD (Syndicat mixte des marais des Olonnes)					
M. René Soulard (C.Q.E.L., D.D.E.)					
M. Vincent Guilbaud (D.D.E.)					
M. Jean-Pierre MAINGUET (Agence de l'eau)					
Mme Valérie LECOMTE (DIREN)					
M. Bernard Rabiller et M. Dominique Simonneт (Chambre d'agriculture)					
M. Jean de la Rochethulon et M. Bernard Laubies (Vendée Eau)					
Mme Anne-Marie GRIMAUD, Mme BARAULT et M. Benoit VALLEE (APNO)					
M. de la Bassetiere (Maire du Poiroux)					
M. Yvon PRAUD (Adjoint du Vairé, Communauté de communes de l'Auzance-Vertonne)					
M. Dimitri Bouron (FDPPMA) et M. Frédéric Portier (CSP)					
Mme Marie-Annick RANNOU (Communauté de communes du pays des Achards)					
M. Sébastien MILCENT (CDT)					
M. Bernard Roy (Maire de la commune de Saint Mathurin)					
M. Ronan Arhuro (ADEV)					
Mme Chantal JACQUES (Syndicat des marais de La Gachère)					
M. Sébastien Martin (Vendée Expansion)					
M. Pierre-Yves Gouesin (CCI)					
M. Louis Guedon (Député-maire des Sables d'Olonne)					
M. Bernard RAIMBAUD (PDG de Résistub)					
Mme Betty SELLIER (CCI)					
M. Gilles CLERJAUD (CAVAC)					

8.2. Les tables rondes

Commission Activités humaines et pollutions diffuses et ponctuelles

Jeudi 2 mars 2006, 9h30-12h30, Communauté de Communes du Pays des Achards

Participants:

- M. Joseph MERCERON délégué titulaire du Conseil Général de Vendée, Président de la CLE
- M. Albert BOUARD, adjoint de Saint-Mathurin
- M. Daniel VERFAILLIE, Syndicat Conchylicole et Ostréicole du Bassin du Payré
- M. Alphonse DEGRANGE, délégué titulaire de l'Association des Marais du Payré
- M. Michel VRIGNON, délégué titulaire de la Communauté de Communes du Pays des Achards
- M. Jean-Philippe CHAPPELIN, délégué titulaire de la Communauté de Communes des Olonnes
- M. Dominique SIMMONET, Chambre d'Agriculture de Vendée

Mme Anne-Marie GRIMAUD et M. Benoît VALLEE-MOUNIER, Association pour la Protection de la Nature au Pays des Olonnes.

M. Arnaud LECOURT, chargé de mission à la Communauté de Communes du Talmondais

Mme Monique RICHARD, FDCUMA de Vendée

- M. Pierre-Yves GOUESIN, Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée
- M. Bernard RICHARD, Conseiller municipal d'Avrillé
- M. Laurent GIGAUD, Conseil Supérieur de la Pêche de Vendée
- M. Albert TALON, Maire de l'Ile d'Olonne
- M. Yvon PRAUD, DDE 85 Cellule Qualité des Eaux Littorales
- M. Rodolphe CORLAY, DDASS 85 Service Santé Environnement
- M. Jean-Paul HOKLACK, CG 85 Service de l'Eau
- M. André BULTEAU, Maire de Landeronde
- M. Bernard PINEAU, Groupement des Agriculteurs Biologiques de Vendée
- M. Daniel GRACINEAU, Achard Entreprises
- M. Alfred BARREAU, Conseiller municipal de Landeronde

Animation:

- M. Christophe LE PIMPEC, animateur de la CLE
- M. Philippe MARTIN, IDEA Recherche

Mme Marie BEHRA, IDEA Recherche

M. Laurent LE CALVEZ, Géomatic Systèmes

Commission Gestion de la ressource en eau

Jeudi 2 mars 2006, 14h30-17h30, Communauté de Communes du Pays des Achards Participants :

M. Ronan ARHURO, Association de Défense de l'Environnement en Vendée

Mlle Sophie JEGOUZO, Animatrice du SAGE Vie Ligneron Jaunay

- M. Jean DE LA ROCHETHULON, délégué titulaire de Vendée Eau
- M. Joël GRANGIEN, Communauté de Communes des Olonnes
- M. Alain RAFIN, Communauté de Communes du Talmondais
- M. Jean DUPUY-VALEAU, Adjoint à la mairie de Saint-Vincent-sur-Jard
- M. Pierre BARBIER, Chef de MISE, DDAF de Vendée Service de l'eau
- M. Claude ROY, Service de l'eau du Conseil Général de Vendée
- M. Bernard LAUBIES, Directeur de Vendée Eau
- M. Michel GUESDON, Adjoint à la mairie de Nieul-le-Dolent

Mlle Myriam BEILLON, DDASS de Vendée, Service Santé Environnement

- M. Jean TESSIER, Agriculteur, UCSEA de La Mothe-Achard
- M. André-Marie RUCHAUD, Agriculteur

Mme Nicole LANDRIEAU, Adjointe à la mairie d'Olonne sur Mer

- M. Jean-Philippe CHAPPELIN, délégué titulaire de la Communauté de Communes des Olonnes
- M. Dominique SIMMONET, Chambre d'Agriculture de Vendée
- M. Benoît VALLEE-MOUNIER, Association pour la Protection de la Nature au Pays des Olonnes
- M. Xavier BARRETEAU, Conseiller municipal de Brem-sur-Mer
- M. Pierre MIGNEN, Maire de la commune de Martinet
- M. Alfred BARREAU, conseiller municipal de Landeronde
- M. Laurent GIGAUD, Conseil Supérieur de la Pêche de Vendée

Animation:

- M. Christophe LE PIMPEC, animateur de la CLE
- M. Philippe MARTIN, IDEA Recherche

Mme Marie BEHRA, IDEA Recherche

M. Laurent LE CALVEZ, Géomatic Systèmes

Commission Restauration et préservation des milieux aquatiques

Vendredi 3 mars 2006, 9h30-12h30, Communauté de communes du Pays des Achards **Participants**:

M. Ronan ARHURO, Association de Défense de l'Environnement en Vendée

Mme Chantal JACQUES, Syndicat des Marais de la Gachère

- M. Jean De La ROCHETHULON, délégué titulaire de Vendée Eau
- M. Olivier GIRARD, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- M. Arnaud LECOURT, chargé de mission à la Communauté de Communes du Talmondais
- M. Philippe VERNEAU, Fédération des Chasseurs de la Vendée
- M. Philippe GROLLEAU, Conseiller municipal d'Aubigny

Mme Sophie DAGNAUD, Service de l'eau du Conseil Général de la Vendée

- M. Dimitri BOURON, Fédération de Pêche de la Vendée
- M. André LOISON, Association des Marais des Olonnes
- M. Jean-Yves GRELAUD, Maire d'Olonne, Conseiller régional des Pays de la Loire

Mlle Elodie PROU, Groupe Associatif ESTUAIRE

Mme Séverine HUGUET, Conseillère municipale de Sainte-Foy

M. René SOULARD, Services maritimes de la DDE de Vendée, CQEL

Mme Valérie SAILLARD, Services maritimes de la DDE de Vendée, CQEL

- M. Michel RIALLAND, Agriculteur, UDSEA de La Mothe Achard
- M. Samuel POUPIN, Association pour la Protection de la Nature au Pays des Olonnes.
- M. Laurent GIGAUD, Conseil Supérieur de la Pêche de Vendée

Animation:

- M. Christophe LE PIMPEC, animateur de la CLE
- M. Philippe MARTIN, IDEA Recherche

Mme Marie BEHRA, IDEA Recherche

M. Laurent LE CALVEZ, Géomatic Systèmes

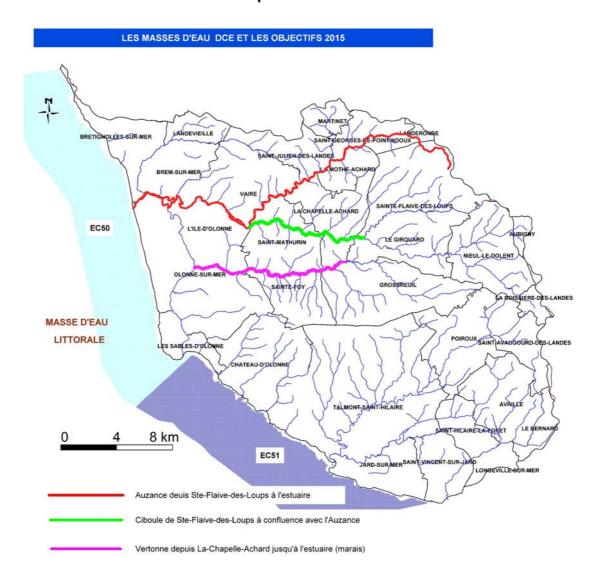
8.3. Les organismes et structures ayant transmis des observations ou des données complémentaires suite aux réunions de commissions

Date	Identifiant	Remarques
15/03/06	FDGDON : rappel des données existantes	Intégré
04/04/06	Chambre d'agriculture 85 : remarques	Intégré
06/04/06	Conseil général de Vendée : corrections	Intégré
10/04/06	DDAF : suivi PMPOA	Intégré
10/04/06	APNO : remarques et questions	Intégré
10/04/06	AELB : prélèvements industriels, agricoles et AEP	Non intégré ⁶
12/04/06	ADEV : remarques	Intégré
19/04/06	AELB : prélèvements industriels 2004	Intégré
19/04/06	DIREN : remarques	Intégré
19/04/06 et	DDAF : inventaire des plans d'eau	Intégré
24/04/06		
19/04/06	Conseil général : données complémentaires du	Intégré
	SATESE	
28/04/06	DDAF : surface de maïs irrigué en 2005	Intégré
28/04/05	DDAF : résultats PAC 2005 (répartition du maïs)	Non intégré ⁷
05/05/06	CSP : complément REH	Intégré

⁶ Pour des raisons de comparaison de données effectuée principalement sur l'année 2003, celles-ci, qui datent de 2004, n'ont pas été intégrées au SIG.

⁷ Les données du suivi de la PAC ne sont pas comparables avec celles du RGA.

8.4 La délimitation des masses d'eau dans le périmètre du SAGE de l'Auzance, de la Vertonne et des autres petits côtiers



COURS D'EAU PRINCIPAUX UNE SEULE MASSE D'EAU SOUTERRAINE Aucune masse d'eau n'est profondément modifiée. Type: socle; Probabilité de respect des objectifs DCE 2015 commune à toutes les masses Etat hydraulique : Libre seul ; d'eau superficielles : Vulnérabilité : Vulnérable : Toutes causes confondues : Délai et actions complémentaires ; Probabilité de respect des objectifs DCE 2015 : Qualitatif et quantitatif : Doute ; Macro polluants : Délai et actions complémentaires ; Qualitatif, tous paramètres : Doute ; Nitrates : non défini ; Pesticides : non défini ; Qualitatif, nitrates: Doute; Qualitatif, pesticides : Non défini ; Micro polluants : non défini ; Quantitatif: Respect des objectifs. Morphologie : Délai et actions complémentaires ; Hydrologie: Délai et actions complémentaires.

Masse d'eau littorale Côtière Sables d'Olonne-Vendée (EC50) et Cotière Sud Vendée EC51 Aucun paramètre déclassant ; forte probabilité du respect des objectifs DCE 2015

MASSE D'EAU LITTORALE